



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4837^e séance

Mercredi 8 octobre 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Negroponte	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Arias
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 25 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/918)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 25 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/918)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de l'Italie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kuzljović (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Spatafora (Italie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Lord Ashdown à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le juge Theodor Meron, Président du Tribunal pénal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le juge Meron à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur une lettre datée du 25 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le vingt-quatrième rapport du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, document S/2003/918.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. À la fin de ces exposés, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions.

Je donne à présent la parole à Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité ici aujourd'hui.

C'est un plaisir particulier que d'être ici, et pas seulement avec mon collègue, le juge Theodor Meron, Président du Tribunal international spécial pour l'ex-Yougoslavie, avec lequel nous avons travaillé très étroitement. Nous évoquerons tous deux nos plans conjoints visant à créer un système national de poursuite des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine. Je suis également heureux de me trouver ici, aux côtés de mon collègue, l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine. Une des particularités de l'année dernière a été la mise en place d'un partenariat de plus en plus étroit entre les autorités bosniaques et nous. Je voudrais rendre hommage non seulement à l'Ambassadeur, mais également aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour tout ce qu'ils ont fait pour rendre cela possible.

Je voudrais, tout d'abord, donner au Conseil un aperçu plus général de la situation en Bosnie-Herzégovine. Mon rapport au Secrétaire général, en pièce jointe au document S/2003/918, a été distribué aux membres du Conseil. Il couvre la période allant du 12 octobre 2002 au 31 août 2003. Ce rapport constituera la base de mon exposé aujourd'hui.

Quand j'étais ici la dernière fois, cela faisait seulement un peu plus de quatre mois que j'avais pris mes fonctions. Si j'ai bonne mémoire, j'avais énoncé mes priorités, mes intentions ainsi que mes projets pour l'avenir. Aujourd'hui, je voudrais entretenir le Conseil de ce que nous avons fait par rapport à nos intentions initiales et évoquer les progrès tangibles qui ont été réalisés au cours de l'année écoulée. Je voudrais souligner qu'il ne s'agit pas de progrès que j'ai réalisés seul; ce sont des résultats obtenus par la communauté internationale, oeuvrant en partenariat avec les autorités de Bosnie-Herzégovine. Je passerai ensuite aux défis que le Bureau du Haut Représentant estime qu'il devra encore relever.

Je sais bien que, depuis mon dernier exposé, le Conseil a, pour des raisons évidentes, consacré son temps et son attention à des événements qui se sont produits ailleurs dans le monde. Les Balkans, heureusement, je dois le souligner, n'est plus au coeur des préoccupations internationales. Si les Balkans suscitent un nouvel intérêt, c'est parce que ce qui s'est produit dans cette région en raison du rôle dirigeant joué par l'ONU dans les efforts de paix et de stabilisation présente maintenant davantage de possibilités que de problèmes.

Loin du feu des projecteurs, nous avons poursuivi le travail lent, peu prestigieux, mais vital, consistant à consolider la paix en Bosnie-Herzégovine. Je suis impatient que ce travail s'achève rapidement, ce qui est normal. Je sais que mes collaborateurs, aussi bien que certaines personnes en Bosnie-Herzégovine ne savent que trop bien que je suis d'un naturel impatient. Je pense, à ce propos, que la Bosnie-Herzégovine a besoin de davantage de personnes impatientes. Malgré mon impatience, j'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que de véritables progrès sont réalisés.

Dans le cadre du slogan avec lequel j'ai entamé mon mandat « la justice et l'emploi », nous nous sommes principalement concentrés sur les priorités clefs consistant à établir l'état de droit et à réformer l'économie faible de la Bosnie-Herzégovine, qui est

tributaire de l'aide. D'aucuns pourraient faire valoir que nous aurions dû nous atteler à ces priorités beaucoup plus tôt, mais nous nous y consacrons à présent rapidement, trop rapidement au goût de certains.

Le processus visant à faire que les forces de police de Bosnie-Herzégovine soient au niveau des normes européennes et internationales se poursuit rapidement. La Mission de police de l'Union européenne, qui s'est chargée, après le départ de l'ONU, de surveiller et de donner des conseils aux policiers formés et homologués par le Groupe international de police, s'est poursuivie.

La tâche herculéenne consistant à réformer l'ensemble du système judiciaire et les tribunaux continue rapidement et devrait s'achever d'ici cinq à six mois, grâce en grande partie au travail exceptionnel réalisé par mon collègue Bernard Fassier, l'adjoint du Haut Représentant qui, avec votre accord, Monsieur le Président, pourrait avoir quelques commentaires à faire plus tard, notamment en ce qui concerne les crimes de guerre.

Grâce à ce travail, je suis fier de dire au Conseil qu'à la suite des efforts qui ont été réalisés, notamment par les autorités de Bosnie-Herzégovine elles-mêmes, la Bosnie-Herzégovine est à présent le premier pays des Balkans à avoir les caractéristiques indispensables d'un État moderne, avec une séparation totale entre le judiciaire et l'exécutif. Nous avons à présent créé de hauts conseils de la magistrature, pour veiller à ce que cette séparation soit maintenue.

Entre-temps, le Tribunal d'État, avec ses jurys spéciaux pour la criminalité organisée a été créé à partir de zéro. Il est composé de procureurs et de juges tant internationaux que bosniaques qui, oeuvrant en partenariat, sont dotés de nouveaux codes pénaux et de procédure pénale, rédigés par des juristes bosniaques. Cette structure a été mise en place en janvier dernier et la Cour s'emploie désormais à traduire en justice et à condamner les criminels. La Chambre spéciale va entendre prochainement la plus importante affaire de traite des êtres humains dans l'histoire bosniaque – une affaire qui ne concerne pas seulement la traite illégale des femmes, mais où les accusés, s'ils sont reconnus coupables, apparaîtront comme des personnes qui prennent en otage une partie de la Bosnie-Herzégovine depuis beaucoup trop longtemps.

Toutefois, notre cible, ce n'est pas simplement les réseaux de criminalité organisée. L'année précédente, nous nous sommes systématiquement attaqués aux réseaux qui fournissent un appui et des moyens de subsistance aux criminels de guerre. Nous avons mené une action déterminée pour geler leurs comptes bancaires, nous avons enquêté sur leurs activités commerciales et en les empêchant de se déplacer, grâce au refus de l'Union européenne et d'autres de leur accorder des visas, nous resserrons lentement l'étau autour de Radovan Karadzic et des autres criminels ainsi que de ceux qui les ont aidé à échapper à la justice. Leur comparution prochaine en justice devient ainsi inéluctable.

Il reste de toute évidence encore beaucoup de progrès à réaliser et je ne souhaite pas ici faire preuve de complaisance quant au chemin qu'il nous reste à parcourir. Cependant, l'anarchie qui régnait en Bosnie fait graduellement place à l'état de droit.

S'agissant des réformes économiques, nous avons littéralement introduit un bulldozer dans la masse de paperasserie et de règlements qui freinent le commerce, bloquent la libre entreprise et dissuadent l'investissement. La communauté des affaires bosniaque a initié le « comité bulldozer », composé d'un groupe d'hommes d'affaires locaux – je souligne le mot « local » – qui élabore des réformes concrètes et les présente aux gouvernements et aux parlements pour adoption, dans le cadre du premier dialogue entre la société civile et le gouvernement, qui ont jamais eu lieu. Cette démarche a été couronnée de succès.

Les autorités de Bosnie-Herzégovine, les gouvernements et les parlements ont relevé le défi que leur ont posé les milieux d'affaires du pays. En 180 jours, on a adopté 50 réformes économiques facilitant la création d'entreprises. Cinquante autres textes sont en chantier. Il me semble qu'il y a peu de pays dans cette salle qui soient parvenus à réformer leur économie et à libéraliser leur marché aussi rapidement.

Encore une fois, il reste encore beaucoup de progrès à réaliser mais, comme l'indique le dernier rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur la Bosnie-Herzégovine – organisation généralement peu encline aux louanges – le cadre macroéconomique en Bosnie s'est renforcé à un rythme accéléré. Le rapport indique également que l'année dernière cela s'est produit à un rythme plus rapide que celui que le FMI

avait constaté pour des pays similaires se trouvant dans une situation analogue.

En attendant, cela fait maintenant quelque temps que l'inflation est faible et la monnaie stable. Cela est en grande partie dû à l'excellent travail réalisé par la Banque centrale et son Gouverneur, Peter Nicholl, l'un des principaux architectes de la stabilisation économique de la Bosnie-Herzégovine et héros inconnu du processus de paix.

Nous allons maintenant nous attaquer aux autres grandes réformes structurelles qui intéressent l'homme de la rue, à commencer par les finances publiques. La structure gouvernementale compliquée et excessivement décentralisée de la Bosnie-Herzégovine a été conçue pour protéger les intérêts des groupes politiques mais pas pour répondre aux besoins individuels des citoyens. La Bosnie-Herzégovine a donc dû passer d'une structure conçue pour protéger les groupes à une structure conçue pour protéger les individus. Ce système – qui résulte évidemment de l'Accord de Dayton – signifie que la Bosnie-Herzégovine a 13 Premiers Ministres, 10 assemblées de canton, cinq Présidents, quatre niveaux de gouvernement, trois Parlements, deux armées et une vaste structure administrative. C'est une situation que nous ne pouvons plus nous permettre si nous voulons que les fonds bénéficient aux citoyens et non pas à l'administration et à la bureaucratie.

C'est la raison pour laquelle les autorités de Bosnie-Herzégovine ont cet été commencé à réformer le système de recettes en créant un seul organisme chargé d'administrer la fiscalité indirecte au niveau de l'État, qui remplacera les entités douanières et les administrations fiscales corrompues qui existent à l'heure actuelle. Cette réforme permettra d'introduire une taxe à la valeur ajoutée (TVA) moderne à l'européenne sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. La date que nous nous sommes fixée pour ce faire est le 1er janvier 2006 – deux ans après l'adoption de la législation à la fin de cet hiver. Si nous y parvenons, si nous introduisons la TVA dans un pays aussi divisé et en un laps de temps aussi réduit, je pense que cela sera remarquable – environ deux fois et demi plus vite qu'un autre pays – mais c'est notre objectif et nous sommes résolus à l'atteindre.

Le fait d'assurer une assise financière ne constitue à l'évidence qu'un volet de notre programme. C'est la raison pour laquelle les autorités ont décidé de

réduire plus avant les dépenses publiques, de réformer l'administration publique et de réduire le rôle du secteur public. C'est une tâche urgente, majeure et centrale pour l'année prochaine. La compression Comme le FMI l'a récemment indiqué, les bienfaits de cette réforme se font déjà sentir. La compression des dépenses publiques devrait dégager des économies équivalant à environ 1 % du produit national brut pour le budget de l'année prochaine. Ces économies pourraient alors être restituées aux citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Je pense pouvoir dire que les priorités que j'ai énoncées l'année dernière ont commencé à prendre forme et que les réformes ont été suivies d'effet. Je ne voudrais pas sous-estimer la tâche qui nous reste à accomplir mais je dois dire que nous avons atteint le niveau auquel j'espérais parvenir lorsque j'ai pris la parole au Conseil il y a un an.

Le Conseil considérera qu'il y a peut-être un autre élément plus encourageant, même s'il est plus difficile à évaluer. Il s'agit d'un inflexionnement important et je pense que nous pouvons dire qu'il commence à se faire sentir. Il est relativement aisé, et rapide, de changer les institutions de l'État. Il est beaucoup plus difficile de changer les attitudes des personnes et leur sentiment d'appartenance, bien que là aussi, on se rend compte que les choses changent graduellement. Il y a eu un changement dans la culture politique et dans les mentalités. Il serait évidemment aisé de surestimer le changement mais on voit apparaître les premiers signes attestant que les autorités bosniaques vont maintenant au-delà de la politique stérile et obsolète de confrontation pratiquée pendant la période qui a immédiatement suivi le conflit et s'orientent vers une approche beaucoup plus rationnelle et pragmatique. Cette approche se concentre sur des questions de bien-être quotidien chères aux citoyens et aux électeurs.

Certes, cela ne veut pas dire que les anciens comportements ont disparu ou que les soupçons profondément enracinés se sont dissipés. Ils existent encore. Le contraire serait évidemment remarquable étant donné qu'il y a sept ans seulement, une guerre a causé la mort de 250 000 personnes – un bilan plus élevé que celui de la majorité des pays européens pendant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, je pense que les événements de l'année dernière nous permettent d'afficher un certain optimisme. Je vais vous expliquer pourquoi.

Depuis la fin de l'année, nous avons mis en place quatre commissions. Chacune d'entre elles est composée – et je souligne – dans son intégralité de représentants de la Bosnie-Herzégovine sous une présidence internationale. Nous pouvons présider ces commissions mais c'est eux qui agissent. Elles visent à se concentrer sur quatre problèmes parmi les questions les plus insolubles auxquelles se trouve confronté ce pays, questions que nous considérons jusqu'à récemment comme trop névralgiques et complexes pour que l'on puisse en discuter : la mise en place d'une administration fiscale au niveau de l'État que je viens de mentionner; l'introduction d'un commandement unifié au niveau de l'État et d'un système de contrôle des armées faisant abstraction des restrictions de Dayton; la création d'un service de renseignement moderne au niveau de l'État et qui rend des comptes de façon démocratique; et l'unification politique et administrative de la ville de Mostar qui reste toujours effroyablement divisée.

Il est trop tôt pour dire avec une certitude absolue si les activités de ces commissions seront couronnées de succès, mais je dois dire que les premiers signes sont tout à fait encourageants. La Commission Mostar vient tout juste d'être mise en place et on s'attend à ce qu'elle fasse rapport vers la fin de l'année, mais les trois autres commissions ont toutes oeuvré dans une atmosphère de débats sincères et constructifs. Elles ont élaboré des réformes législatives de qualité qui respectent les normes européennes et les ont transmises aux gouvernements et parlements pour adoption au cours des deux prochains mois.

Je soutiens que ces réformes sont à bien des égards les plus importantes depuis la fin de la guerre de Bosnie il y a près de huit ans – importantes car, pour la première fois, elles ont commencé à sortir du carcan de Dayton. Pour la première fois, elles se sont servi d'une clause de l'Accord de paix de Dayton qui n'avait jamais été utilisée auparavant pour permettre le transfert de certaines compétences de l'entité à l'État, dans les domaines tels que la fiscalité, la défense et les renseignements. Cela a renforcé l'État en tant qu'organe opérationnel de la Bosnie-Herzégovine. Cela a également permis aux trois personnes travaillant ensemble dans un dialogue constructif de tourner la clef dorée pour déverrouiller la porte de la forteresse Dayton.

De cette façon, les bases de Dayton ont finalement été jetées par les autorités bosniaques –

grâce au consensus et non pas à cause des contraintes imposées par la communauté internationale – par le biais des institutions bosniaques, de façon à ériger un État plus rationnel, plus accessible et beaucoup plus viable. Dayton a servi non pas à bloquer les réformes, comme par le passé, mais à les faciliter. Nous avons commencé par amender l'Accord de Dayton dans les limites de Dayton sur la base d'un accord entre les populations. En vérité, la constitution du pays est maintenant devenue la propriété de son peuple, et non plus de la communauté internationale.

Je voudrais souligner que cela s'est produit non pas en raison du pouvoir coercitif du Haut Représentant, sous la menace des contraintes ou d'une destitution, mais grâce à l'attraction magnétique des structures euroatlantiques – l'OTAN et l'Union européenne. Cette attraction magnétique est maintenant devenue aussi puissante – et deviendra à mon avis encore plus puissante – que le fléau des pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn. Cela commence vraiment à faire effet. C'est ce facteur, plus que toute autre menace que j'aurais pu préférer, qui a provoqué les changements véritables, et ce, grâce aux quatre commissions sus-mentionnées.

La signification de cet événement devient, à mon sens, manifeste. Non seulement nous sommes en mesure de respecter scrupuleusement le Plan de mise en oeuvre du bureau du Haut Représentant – notre document directeur alors que nous nous acheminons vers un changement dans la mission du Bureau – mais nous sommes également en mesure de le faire en ayant de moins en moins recours aux pouvoirs extraordinaires et – disons-le – draconiens dont mon Bureau est investi. Effectivement, je suis heureux de dire que je n'ai dû imposer qu'un nombre de lois et d'amendements inférieur de moitié à celui de l'an dernier – une tendance que j'espère continuera en 2004. C'est une tendance que nous avons prévue, et elle est effective.

Telles sont les bonnes nouvelles, et je reconnais que ce n'est pas mal. Il y a bien sûr de mauvaises nouvelles. Et j'aurais tort de ne pas évoquer les tâches qui nous attendent.

Le rythme des réformes reste trop lent. Manifestement, les nouvelles politiques que j'ai décrites ont pu commencer à apparaître, mais je dois souligner qu'elles demeurent fragiles et pourraient être facilement remises en cause. Les nouvelles institutions

que nous avons créées sont faibles, ne disposent pas de ressources suffisantes et sont souvent défailtantes. Bien que les forces de la criminalité, de l'obstruction et de la désagrégation au sein des milieux politiques bosniaques aient peut-être battu en retraite, elles demeurent très puissantes. L'ennemi est toujours présent.

Cela m'amène, enfin, au thème clef de notre débat d'aujourd'hui : le travail inachevé s'agissant de traduire en justice les criminels de guerre de Bosnie-Herzégovine et la nécessité de créer un système national capable de prendre la relève du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Ce n'est pas à moi de rappeler aux membres du Conseil de sécurité que la résolution 1503 (2003) adoptée le 28 août dernier notait que la création, au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, d'une Chambre des crimes de guerre est une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs de la Stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et de la poursuite du processus de paix et de réconciliation. Je soutiens qu'elle est également essentielle pour la tâche qui consiste à conférer à la Bosnie-Herzégovine le statut d'État. Bien évidemment, je souscris de tout coeur à cette résolution, et je suis fier d'être bientôt en mesure de passer le témoin à mon collègue, le juge Meron, Président du Tribunal, qui abordera cette question du point de vue du TPIY.

Mais avant de le faire, je voudrais faire quelques brèves observations. Tout d'abord, je tiens à souligner la détermination de mon Bureau et de toutes les autres institutions internationales en Bosnie-Herzégovine à assurer le succès de ce projet. Nous sommes par trop conscients de l'influence pernicieuse que des criminels de guerre mis en accusation, comme M. Karadzic, sont encore à même d'exercer sur l'environnement politique bosniaque. M. Karadzic n'est peut-être plus en mesure de bloquer le processus de réforme, mais il demeure comme une sinistre malédiction qui pèse sur l'ensemble du pays, et plus tôt il s'en débarrassera mieux ce sera. Nous savons que la paix ne peut être considérée comme solidement enracinée tant que les auteurs de ces crimes inqualifiables ne seront pas traduits en justice.

Mais il est vain d'aspirer à une fin si nous ne sommes pas prêts de nous donner les moyens nécessaires. Ensemble, nous avons pris un bon départ. Sur ordre du Conseil de sécurité et du Conseil de mise

en oeuvre de la paix, le Bureau du Haut Représentant et le TPIY ont, conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, et les autorités de Bosnie-Herzégovine, fait des recommandations détaillées en vue de la création, au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, d'une Chambre des crimes de guerre. Au sein de mon Bureau, cet effort a été mené avec une grande habileté et un grand dévouement par mon collègue et ami, l'Ambassadeur Bernard Fassier, assis derrière moi.

J'ai été chargé par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix de mettre en place une Équipe spéciale interinstitutions de mise en oeuvre, devant être coprésidée par mon Bureau et par le Ministre de la justice de Bosnie-Herzégovine. Cette Équipe spéciale a, à son tour, constitué un certain nombre de groupes de travail pour traiter des questions spécifiques relatives à ce projet, telles que la rénovation des bâtiments où se dérouleront les procès, l'élaboration d'un cadre juridique, l'examen et le transfert des affaires du TPIY et autres questions connexes dont, et non des moindres, la protection des témoins.

En outre, mon Bureau met en place actuellement une force de police nationale opérationnelle dotée de pouvoirs d'investigation et de maintien de l'ordre. Un département chargé de la protection des témoins est également prévu et devrait devenir opérationnel au début de l'année prochaine. Ce département devra être élargi dans le courant de l'année afin de pouvoir assurer la protection des témoins dans les affaires de crimes de guerre.

Dans les mois à venir, nous devons également nous attaquer à un autre problème, à savoir l'absence d'une prison d'État disposant de capacités suffisantes. L'Équipe spéciale interinstitutions de mise en oeuvre devrait régler cette question ainsi que la myriade d'autres problèmes liés à ce projet.

Ainsi des progrès sont réalisés. Mais il faut souligner – je sais que le juge Meron et Bernard Fassier le feront également – que tout ceci dépend de notre capacité à trouver les fonds nécessaires. La fin justifie les moyens. Je voudrais rappeler au Conseil que le projet a été évalué à 28 millions d'euros pour les cinq prochaines années. De plus, – si nous choisissons de suivre cette voie – 11 millions d'euros supplémentaires seront nécessaires pour la construction et le fonctionnement d'une prison d'État. J'invite ceux

qui estiment cela trop onéreux de comparer ces dépenses avec le coût du fonctionnement du Tribunal à La Haye. Mais au début, ces deux projets devront être menés en parallèle. Une partie de ces fonds supplémentaires proviendra, bien sûr, du budget de la Bosnie-Herzégovine. Mais cela nécessitera forcément d'énormes ressources internationales.

Nous avons déjà reçu des annonces de contribution de la part de plusieurs gouvernements et, à cet égard, je suis reconnaissant et rends hommage aux gouvernements de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Italie. Mais nous sommes loin des objectifs fixés. C'est la raison pour laquelle je lance un appel à tous les membres afin de mettre tout en oeuvre pour assurer la plus large participation à la conférence des donateurs prévue à La Haye à la fin du mois.

En résumé, je pense que nous sommes près à achever notre travail en Bosnie-Herzégovine. Nous approchons de notre premier succès historique dans cette entreprise relativement nouvelle et très difficile de mise en oeuvre de la paix. Nous ne pouvons toutefois tirer un trait sur la terrible guerre de Bosnie-Herzégovine, et nous ne pouvons apaiser la douleur des parents et des proches des 250 000 victimes de cette guerre tant que ceux qui portent la responsabilité de ces souffrances ne seront pas traduits en justice. Nous leur devons d'assurer le succès de ce projet. Et je pense que nous y parviendrons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Lord Ashdown de son exposé éclairant et détaillé.

Je donne maintenant la parole au Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le juge Theodor Meron.

Le juge Meron (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant cette éminente assemblée. Je suis d'autant plus honoré que je me présente devant le Conseil en compagnie de l'Ambassadeur Ashdown. Depuis maintenant plusieurs années, Lord Ashdown apporte un concours indéfectible et inestimable à la communauté internationale. Je rends hommage à sa sagesse, à son dévouement, à son abnégation et à ses talents.

Le Conseil a entendu Lord Ashdown présenter plusieurs aspects des activités qu'il a menées en Bosnie-Herzégovine durant l'année écoulée. Pour ma part, je suis ici pour défendre et présenter un élément particulier de sa mission : la création d'une chambre

spéciale chargée des crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil n'est pas sans savoir que la création de cette Chambre des crimes de guerre à Sarajevo émane d'une initiative conjointe du Bureau du Haut Représentant et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). En février dernier, mon prédécesseur à la présidence du TPIY, M. Claude Jorda, de la France, et le principal adjoint de Lord Ashdown, M. Bernard Fassier, ont conçu une proposition commune traçant les grandes lignes de la structure et du financement de la Chambre des crimes de guerre. En deux occasions, j'ai eu l'honneur d'exposer cette proposition devant le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix. Je lui suis d'ailleurs reconnaissant de l'avoir avalisée en juin dernier. Je me réjouis également que le Conseil de sécurité ait approuvé la création de la Chambre des crimes de guerre à travers sa résolution 1503 (2003) du 28 août 2003, dans laquelle il prône sa « création rapide » et demande le concours financier de la communauté des donateurs.

À présent, nous passons du projet à l'acte. Dans le courant de ce mois, le TPIY accueillera dans ses murs, à La Haye, une conférence des donateurs organisée sur l'initiative du Bureau du Haut Représentant. Cette conférence, qui s'inscrit dans le droit fil de deux réunions précédemment tenues à Sarajevo, devrait jeter les bases nécessaires au financement de la Chambre des crimes de guerre, qui, comme l'a expliqué Lord Ashdown, sont absolument essentielles pour le succès du projet. Une fois ces fondations posées, plusieurs groupes de travail seront créés pour étudier dans le détail la multitude des mesures requises pour le bon fonctionnement de la Chambre. Ces groupes, qui réuniront des représentants du Bureau du Haut Représentant, du TPIY, des départements compétents du gouvernement bosniaque et d'organisations concernées, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et la Mission de police de l'Union européenne, examineront, entre autres, les règles de la procédure et de la preuve, la protection des témoins, les enquêtes, la détention ainsi que les modalités de renvoi d'affaires instruites par le TPIY et le transfert d'éléments de preuve en sa possession.

La Chambre des crimes de guerre de Sarajevo assumera différentes fonctions essentielles, contribuant

ainsi de façon vitale à la réalisation d'objectifs majeurs de la communauté internationale.

Premièrement, du point de vue du TPIY, la création de la Chambre des crimes de guerre est, comme l'a indiqué le Conseil de sécurité dans sa résolution 1503 (2003), une « condition *sine qua non* » de la réalisation des objectifs de la Stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal, que celui-ci a élaborée pour s'acquitter de sa mission dans les délais fixés par le Conseil de sécurité. Le succès de cette Stratégie d'achèvement nécessite, notamment, que le Tribunal concentre ses efforts sur la poursuite des plus hauts dirigeants soupçonnés ou accusés d'être les principaux responsables des crimes relevant de sa compétence et qu'il adopte un train de réformes en vue d'accroître l'efficacité de ses procédures. Certaines de ces réformes ont déjà été adoptées, tandis que d'autres le seront prochainement.

Dans le cadre global de la Stratégie d'achèvement, il sera essentiel de mettre en place un mécanisme permettant le renvoi en bon ordre de certaines affaires du TPIY devant une juridiction du jeune Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. La clôture, dans des délais opportuns et raisonnables, des activités du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie facilitera par essence la reconstruction et la réconciliation dans la région. La bonne mise en oeuvre de la Stratégie d'achèvement sera un élément clef de l'héritage que le Tribunal lèguera à l'action historique entreprise par la communauté internationale pour traduire en justice les auteurs de crimes atroces.

Deuxièmement, comme l'a précisé Lord Ashdown, la création de la Chambre des crimes de guerre contribuera directement à la réalisation du Plan de mise en oeuvre de la mission du Bureau du Haut Représentant. La Chambre des crimes de guerre jouera un rôle prépondérant dans les efforts généraux déployés par le Bureau du Haut Représentant pour ériger sur une base solide le principe de légalité dans les institutions nationales de Bosnie-Herzégovine. L'expérience que les procureurs et les juges locaux auront acquise au sein de la Chambre des crimes de guerre leur sera précieuse dans d'autres domaines de l'application du droit.

Troisièmement, la Chambre des crimes de guerre veillera à ce que les personnes présumées responsables de crimes de guerre soient jugées en Bosnie-Herzégovine avec efficacité, dans l'impartialité et dans

le respect des normes internationalement reconnues en matière d'équité procédurale.

Hélas, à l'heure actuelle, nous ne pouvons compter exclusivement sur les institutions existantes en Bosnie-Herzégovine. Malgré le rétablissement progressif des institutions démocratiques et le retour de la paix dans le pays, les juridictions locales sont encore aux prises avec d'importantes difficultés structurelles. De même, elles sont handicapées par l'absence de coopération entre les entités, par les pressions politiques qui sont exercées sur les juges et les procureurs, par la composition généralement monoethnique des tribunaux locaux, par les partis pris ethniques, par la difficulté de protéger efficacement les victimes et les témoins ainsi que par la pénurie de personnel qualifié.

Bien que le Bureau du Haut Représentant ait entrepris de réformer en profondeur le système judiciaire, cet important processus de réforme ne pourra pas être achevé avant plusieurs années. La création d'une Chambre des crimes de guerre, qui comptera des juges internationaux durant les premières années de son existence, est le meilleur moyen de garantir une justice rapide et, partant, d'avancer vers une réconciliation de bonne heure. Pour l'heure, on ne peut malheureusement pas encore envisager que des tribunaux de districts ou de cantons puissent poursuivre des criminels de guerre avec toute la crédibilité requise par les normes internationales.

La création de la Chambre des crimes de guerre et la réussite de sa mission seront certainement déterminantes dans la mesure où elles témoigneront de l'engagement de la communauté internationale à apporter la justice en Bosnie-Herzégovine. Elle devrait également permettre d'implanter profondément l'état de droit dans ce pays. En transférant aux Bosniaques la responsabilité de juger les crimes commis sur leur territoire, on pourra avancer vers la reconstruction du pays ainsi que vers son intégration au sein de la communauté internationale et de l'Europe.

Il reste encore énormément à accomplir avant que la Chambre commence à fonctionner. Ces tâches vont de la construction et rénovation des bâtiments qui abriteront la Chambre, à la promulgation de lois, règles et règlements, en passant par le recrutement des juges et des procureurs à l'échelon local et international ainsi que par la mise en place de mécanismes pour le transfert des éléments de preuve et des accusés. Il est

essentiel que la communauté internationale s'investisse pleinement dans ces tâches si l'on veut que cet ambitieux projet devienne réalité. Je prie instamment le Conseil d'offrir un appui sans réserve à ce projet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le juge Meron de son exposé et de ses remarques.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion importante. En premier lieu, je voudrais également remercier Lord Ashdown et le juge Meron non seulement pour leurs rapports très intéressants et complets mais aussi pour le travail qu'ils accomplissent sur le terrain.

Le représentant de l'Italie présentera ultérieurement les vues de l'Union européenne (UE), vues auxquelles nous adhérons pleinement, et par conséquent, ma déclaration se limitera à des observations générales et à des questions de justice pénale.

Se concentrer sur ces questions est un défi particulier dans une réunion honorée par la présence de nos deux orateurs, Lord Ashdown et le juge Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), deux personnes qui représentent, chacune à leur manière, les perspectives qui se dessinent concernant la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine sur la base de la justice et de l'état de droit.

Je leur souhaite à tous deux plein succès dans leurs efforts respectifs pour promouvoir un processus difficile et délicat mais immensément important en Bosnie-Herzégovine.

Nous partageons l'évaluation globale qui a été faite par Lord Ashdown sur la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine. Il y a eu effectivement de nettes améliorations dans certains domaines clefs tels que la sécurité, l'économie, la stabilité monétaire, le retour des réfugiés et les garanties constitutionnelles pour l'égalité des trois groupes ethniques.

Mais, par ailleurs, il reste toujours des problèmes. Ces problèmes comprennent des structures d'État particulières, partiellement dysfonctionnelles, et le fossé ethnique notoire qui subsiste. Sept ans après Dayton, la situation en Bosnie-Herzégovine est toujours plus complexe que dans d'autres pays en transition.

Nous félicitons Lord Ashdown d'avoir axé le processus de réforme sur l'état de droit, le relèvement économique et la consolidation des structures d'État. Ce sont là des pas importants dans la bonne direction. Nous appuyons la démarche adoptée par le Haut Représentant en ce qui concerne les réformes dans ces domaines. Les commissions de réforme auront un rôle important à jouer, en particulier dans les domaines de la défense, de la fiscalité et des services du renseignement et également en ce qui concerne Mostar, comme l'a mentionné Lord Ashdown.

La poursuite des progrès en Bosnie-Herzégovine dépend maintenant, dans une grande mesure, du sentiment d'être partie prenante que les autorités vont développer. L'avenir du pays ne peut pas être celui d'un territoire administré de l'extérieur. Au contraire, la Bosnie-Herzégovine doit grandir dans son rôle d'État pleinement souverain, dans le but de participer aux structures européennes et transatlantiques.

Nous réitérons au juge Meron notre appui sans faille au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qu'il soit politique ou matériel. Le Tribunal constitue un précédent remarquable pour rendre une justice pénale impartiale. Il représente une étape essentielle dans la justice pénale internationale et l'Allemagne fera tout son possible pour faire en sorte que le Tribunal puisse remplir sa mission. Par conséquent, avec nos partenaires de l'Union européenne, nous continuerons d'exhorter les États concernés, y compris la Bosnie-Herzégovine, à améliorer et intensifier leur coopération avec le TPIY car c'est un préalable indispensable pour que la justice soit rendue avec diligence et de manière efficace.

Je voudrais aborder deux questions précises de justice pénale :

Premièrement, lors de la réunion ministérielle du Conseil, le 24 septembre 2003, consacrée à la question de la justice et de l'état de droit, l'Allemagne a insisté sur la complémentarité entre la justice nationale et internationale, principe qui, à notre avis, doit se traduire par des arrangements spécifiques partout où cela est possible.

Manifestement, la Bosnie-Herzégovine est un bon exemple. La Bosnie-Herzégovine devrait maintenant être en mesure, avec l'aide internationale, de traduire les criminels de guerre devant les tribunaux nationaux. L'acceptation de cette responsabilité par la Bosnie-Herzégovine est une indication importante de sa

volonté politique d'être partie prenante dans ses affaires nationales.

Comme tous les autres membres du Conseil, l'Allemagne appuie pleinement, par conséquent, la création d'une Chambre de crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine. Nous réitérons l'appel lancé par le Conseil à la communauté internationale dans sa résolution 1503 (2003) pour qu'elle appuie la création de cette chambre spéciale. L'Allemagne a déjà promis son appui sous forme d'une contribution financière importante et de l'envoi d'un expert.

Mon deuxième point porte sur la deuxième séance du Conseil sur la justice et l'état de droit, qui s'est tenue le 30 septembre 2003. À cette séance, le Secrétaire général adjoint Guéhenno a dit : « Dans l'ensemble, cependant, les tribunaux internationaux ne se sont pas toujours avérés des instruments efficaces pour ce qui est de la poursuite et des procès des auteurs présumés des crimes les plus graves, et ils ont été trop lents et trop coûteux » (S/PV.4835).

Je ne doute pas que ces commentaires ont été faits non pas dans le but de critique mais comme une invitation à évaluer sans cesse notre action et les performances des organes que nous avons créés et de tirer des leçons de cette évaluation de manière à être mieux préparés pour relever les défis à venir. Bien entendu, les questions sur la capacité d'un tribunal de rendre la justice d'une manière diligente et efficace sont pertinentes.

Les cas de la Sierra Leone et de la Bosnie-Herzégovine montrent que des tribunaux hybrides ou des cours nationales recevant une assistance internationale peuvent offrir, sous certaines conditions, des solutions de rechange intéressantes et efficaces. En ce qui concerne les mécanismes internationaux de justice pénale, le Conseil devrait dorénavant tenir compte du fait que depuis la création de la Cour pénale internationale (CPI), il existe un instrument de justice internationale à notre disposition de manière permanente et non plus seulement en fonction des besoins, et qui renferme la promesse d'être sur un pied d'égalité avec les deux tribunaux spéciaux, voire de les dépasser pour ce qui est des normes pénales, de son acceptation par l'opinion publique et de son efficacité.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Allemagne se féliciterait d'une coopération continue et d'un enrichissement mutuel entre les différents acteurs qui

opèrent dans la sphère de la justice internationale. Nous suggérons fortement qu'à l'avenir le Conseil accorde davantage d'attention à la possibilité de renvoyer des cas devant la CPI chaque fois que le besoin d'une justice pénale internationale existe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne et je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Atieh (Syrie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette importante séance. Nous souhaitons la bienvenue à Lord Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et le remercions pour l'exposé détaillé et complet qu'il nous a présenté sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons aussi remercier le juge Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et nous lui savons gré de son exposé utile sur le procès des criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons pleinement de ce que Lord Ashdown ait clarifié sa vision concernant la manière de mettre la Bosnie-Herzégovine sur la voie de sa souveraineté. Nous nous félicitons également de la priorité qu'il a donnée au renforcement de l'état de droit, à la réforme économique et à l'amélioration des institutions de base de la gouvernance en Bosnie-Herzégovine et nous appuyons son slogan « justice et emplois ». En cette étape cruciale, la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine dépend du renforcement de la primauté du droit, grâce à un système judiciaire juste et responsable capable de s'occuper des questions graves comme les délits financiers, la criminalité organisée et la corruption politique. Nous nous félicitons de la nomination de juges et de procureurs qui sont en mesure de remplir leurs fonctions de manière efficace. Le gel des avoirs des personnes suspectées de crimes de guerre est très important pour mettre un terme à leurs exactions et pour renforcer la primauté du droit dans le pays, conformément aux avis rendus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Cependant, nous pensons que la réforme économique devrait également être une priorité pour améliorer les conditions de vie de la population et pour parvenir à la stabilité économique. Celle-ci permettra, en retour, d'appuyer le processus politique, notamment grâce aux réformes des secteurs bancaire, fiscal et autres secteurs économiques.

Nous estimons que l'« Initiative Bulldozer », lancée en novembre 2002, devrait pouvoir éliminer les obstacles à la croissance, offrir davantage de possibilités d'emploi, alléger la bureaucratie et libéraliser l'économie, de façon à favoriser la croissance que nous souhaitons tous. La participation de nombreux États Membres et institutions financières à cette Initiative contribuera à la croissance économique, de sorte que le pays puisse surmonter toutes les difficultés auxquelles il est confronté dans les domaines de l'agriculture, des transports, des communications, de l'électricité et autres.

Nous voudrions également insister sur un autre élément, à savoir le retour des réfugiés. En dépit du nombre encourageant de réfugiés qui sont rentrés chez eux, mentionné dans le rapport, nous pensons que davantage d'efforts devraient être faits pour surmonter les obstacles au retour permanent des réfugiés, notamment en leur fournissant les éléments essentiels de la vie quotidienne, afin qu'ils puissent se réinsérer socialement et participer à la reconstruction de leur pays.

Nous nous félicitons sincèrement des progrès qui ont été enregistrés, et dont a fait part Lord Ashdown. Mais nous avons aussi pris note des difficultés qu'il a mentionnées, comme par exemple la lenteur du processus de réforme, les faiblesses des nouvelles institutions politiques, et le fait qu'il existe encore des ennemis en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, nous estimons que la coopération entre Lord Ashdown et le juge Meron, dans leur domaine respectif, contribuera à surmonter les difficultés et à relever les défis, pour, en définitive, préserver les intérêts, la sécurité, l'intégrité et la stabilité du peuple de Bosnie-Herzégovine.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais remercier Lord Ashdown et le Président Theodor Meron pour leur exposé, qui complète le rapport du Haut Représentant.

Je voudrais faire trois commentaires. En premier lieu, je réaffirme le soutien de la France à l'action entreprise par Lord Ashdown en Bosnie-Herzégovine. Les priorités qu'il a identifiées pour sa mission sont également les nôtres; état de droit et justice, réforme et développement économique, lutte contre le crime organisé, réformes structurelles, retours. Sa détermination a permis d'obtenir des progrès considérables sur ces différentes questions.

Je ne peux être exhaustif, mais je souhaiterais relever avec satisfaction les réformes de la fiscalité, dont il nous a parlées, avec la création d'une taxe sur la valeur ajoutée au niveau de l'État et la création d'un service unifié des douanes; l'amélioration de la lutte contre le crime organisé et la corruption, même s'il reste, comme il l'a indiqué, beaucoup à faire dans ce domaine; le plan de mise en oeuvre concrète du transfert à la justice bosniaque de certains jugements d'inculpés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie; enfin, l'accord donné par les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine aux réformes des institutions de défense proposée par la Commission de James Locher. Ces progrès vont aussi dans le sens de la construction d'un État moderne compatible avec l'intégration européenne et, dans ce cadre, d'un transfert de responsabilité aux Bosniaques, que nous appelons de nos voeux.

Je voudrais souligner, en deuxième lieu, la nécessité d'une grande vigilance dans l'application concrète des réformes que le Haut Représentant a su obtenir. Nous notons en effet que des résistances locales, en particulier des partis politiques, empêchent souvent la mise en oeuvre de ces réformes prioritaires. Notre vigilance doit s'exercer de la même manière dans la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Sur ce plan, nous notons avec regrets l'absence de coopération de la Republika Srpska, en dépit des demandes de la communauté internationale, réitérées par la résolution 1503 (2003), en date du 28 août dernier.

Les responsables politiques en Bosnie-Herzégovine approuvent les réformes promues par le Haut Représentant, avec le soutien de la communauté internationale. Nous voulons cependant être persuadés qu'ils choisiront de mettre en oeuvre concrètement leurs engagements de principe. Car ce faisant, ils favoriseront l'intégration de la Bosnie-Herzégovine aux différents formats de coopération européenne.

En troisième lieu, il me paraît important, en m'associant pleinement à l'intervention que le Représentant permanent de l'Italie fera au nom de l'Union européenne, de souligner l'engagement considérable et encore croissant de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. C'est un engagement politique, humain et financier. La double fonction de Lord Ashdown, qui est aussi Représentant spécial de l'Union européenne, traduit cette situation particulière.

La Bosnie-Herzégovine est depuis 1991 le principal bénéficiaire de l'assistance communautaire aux Balkans. Nous espérons que la conférence des donateurs de La Haye, à la fin du mois, permettra à l'Union d'apporter une contribution globale s'agissant de la stratégie de sortie du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, afin de marquer notre détermination à assurer le succès de la justice internationale. L'Union européenne a aussi choisi, avec sa mission de police, de prendre la relève du Groupe international de police. Dans le domaine de la Sécurité, actuellement couvert par la Force de stabilisation (SFOR), des projets d'engagement de l'Union européenne sont actuellement étudiés, en liaison avec nos principaux partenaires.

Ainsi le rapprochement de la Bosnie-Herzégovine de l'Union européenne est en marche. La Commission européenne prépare une étude de faisabilité pour un futur accord de stabilisation et d'association. Elle doit rendre ses conclusions d'ici la fin de l'année. Il appartient à tous les responsables bosniaques d'agir pour accélérer ce processus.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier Lord Paddy Ashdown, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, un poste créé par la résolution 1031 (1995), de l'excellent exposé qu'il nous a présenté sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous apprécions ses efforts, et nous remercions également le juge Theodor Meron pour son exposé.

Elles ne sont pas si lointaines les années 90, où le monde fut témoin en Bosnie-Herzégovine de l'un des épisodes les plus sanglants de l'histoire moderne. Srebrenica, Zepa, Banja Luka, Sanski Most, entre autres, résonnent dans notre mémoire comme synonymes des violations les plus graves des droits de l'homme les plus fondamentaux, se soldant, ainsi que Lord Ashdown l'a rappelé, par plus de 250 000 morts ou disparus et par plus d'un million de personnes déplacées ou réfugiées. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Les progrès réalisés au cours des dernières années suivant l'Accord de paix de Dayton, et en particulier au cours de la période considérée, montrent clairement que l'on s'éloigne des jours tragiques qu'a vécu ce pays pendant les années 90. Parmi les progrès accomplis, nous souhaiterions mettre en relief les

efforts réalisés dans la lutte contre la criminalité et la corruption grâce à la création d'institutions mises en place à cet effet; le processus de restructuration du système judiciaire à tous les niveaux; la mise sur pied de commissions d'experts en matière de réforme dans différents domaines tels que ceux de la fiscalité indirecte, de la défense et des services du renseignement.

L'introduction de normes modernes dans l'administration publique constitue une condition *sine qua non* pour garantir la bonne gouvernance et la transparence, et à cet égard nous reconnaissons le travail réalisé par l'Office de la fonction publique au niveau de l'État, créé en mai 2002.

Nous aimerions mentionner également les réformes effectuées dans les domaines du secteur bancaire, des statistiques et du bureau du cadastre et le succès remporté par ce qu'il est convenu d'appeler les Comités Bulldozer, de même que l'entrée en vigueur de la loi sur les télécommunications.

Cependant, comme indiqué dans le rapport de Lord Ashdown, il faut prêter attention à la faiblesse des institutions, à la lenteur de la réforme et aux obstacles rencontrés pour la mener à bien, aux nominations au sein de l'administration publique et à la restructuration de divers organismes publics.

Le nombre de personnes rapatriées et l'application des lois foncières sont officieux. Mais nous sommes convenus qu'après l'éventuel démantèlement du groupe de travail sur la reconstruction et le retour, à la fin de 2003, un appui local et international sera nécessaire pour assurer le retour de réfugiés.

Une étape très importante a été accomplie dans la lutte contre les réseaux qui financent et appuient les personnes accusées par le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, y compris Radovan Karadzic. Nous nous félicitons que le Conseil de mise en oeuvre de la paix ait chargé le bureau du Haut Représentant de créer un système qui permettra de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre au niveau local.

À cet égard, la mise en place d'un organe judiciaire spécial au sein du Tribunal d'État de la Bosnie-Herzégovine contribue à la stratégie générale d'achèvement prévue par le Conseil de sécurité pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ceci est un point important qui, je crois, a été

clairement évoqué par l'Ambassadeur d'Allemagne, à savoir que lorsqu'il s'agit d'assurer la justice, la dimension locale est fondamentale, ce qui ne remet pas en cause le rôle joué par la communauté internationale, qui doit travailler de concert avec les tribunaux nationaux.

Le renforcement des systèmes judiciaires nationaux joue un rôle fondamental et indiscutable, car il permettra, non pas seulement de renforcer l'état de droit et le respect de la loi en général, mais aussi d'assurer le succès de la stratégie d'achèvement des deux tribunaux.

Nous pensons aussi qu'une coopération plus importante de la part de tous les États et des organisations régionales et internationales constitue une autre condition essentielle pour que la stratégie d'achèvement soit couronnée de succès, notamment en ce qui concerne l'arrestation de tous les inculpés, y compris de certains qui sont encore en liberté.

Pour terminer, en raison de son long et riche passé, la Bosnie-Herzégovine a souvent été appelée à devenir un carrefour, une terre de rencontre entre des mondes différents. Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est en train de retrouver le chemin de la coexistence pacifique. Comme au cours de ces dernières années, j'aimerais assurer le Conseil que mon pays continuera de coopérer pour que ceci soit possible, comme nous l'avons fait récemment en fournissant des policiers à la MINUBH et comme nous le faisons actuellement en fournissant des officiers de l'armée chilienne.

M. Sow (Guinée) : Ma délégation félicite le Haut Représentant chargé du suivi de l'application de l'Accord de paix, Lord Paddy Ashdown, pour les progrès mesurables accomplis et pour la qualité de son rapport. Je voudrais également exprimer notre appréciation au juge Theodor Meron, Président du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, pour son intéressante communication et pour ses efforts louables dans l'accomplissement de sa mission.

Ma délégation retient l'amélioration du fonctionnement des principales institutions du pays et leur dotation à une source de financements plus stables comme des acquis essentiels. Entre autres avancées conformes aux priorités définies par le Haut Représentant, la mise en place du groupe de lutte contre la criminalité et la corruption; le remaniement du système judiciaire du pays à tous les niveaux; le lancement de la mission de police de l'Union

européenne; l'opérationnalisation de l'Office de la fonction publique d'État; la formation des gouvernements de coalition au niveau de l'État, des entités et des cantons sont des facteurs encourageants dans la voie de la reconstruction, de la recomposition ethnique et de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Dans le domaine de la justice et de l'état de droit, le Haut Représentant doit être encouragé à poursuivre l'offensive contre les réseaux qui financent et appuient les principaux inculpés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, y compris Radovan Karadzic, et à créer un système de poursuite nationale des crimes de guerre conformément à la requête du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Ma délégation appuie dans ce contexte la création par notre Conseil, d'une Chambre spéciale chargée des crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine. Nul doute que la concrétisation rapide de ce projet sera un des piliers de la reconstruction du pays et de son intégration au sein de la communauté internationale.

Des critères essentiels nous permettent d'évaluer objectivement les progrès sociaux, politiques et économiques enregistrés. On peut mentionner, à cet égard, le retrait probable du groupe pour la reconstruction et le retour à la fin de 2003, et ce compte tenu du niveau d'application de la législation foncière, d'une visibilité croissante et d'une meilleure assurance pour le retour des personnes réfugiées et déplacées; la suppression du mandat de développement des médias, après qu'il ait porté entièrement satisfaction; l'entrée en vigueur du code de procédure pénale en tant que tournant dans la réforme de la justice pénale; la répression des réseaux de soutien aux inculpés des crimes de guerre grâce à la coopération étroite avec l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique; l'augmentation de la croissance en Bosnie-Herzégovine, sur la base d'une série de réformes arrêtées pour favoriser l'emploi et consolider les infrastructures économiques et administratives; le renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité et de justice. Ces progrès ne devraient pourtant pas masquer les difficultés que rencontre le Haut Représentant dans ses efforts de redressement de la situation.

Nous sommes notamment préoccupés par le remplacement, pour des raisons politiques, de membres de conseils d'administration de divers organismes

publics, et la nomination de fonctionnaires sur des critères politiques ou ethniques; le dysfonctionnement constitutionnel du Conseil des ministres ainsi que la pauvreté des moyens et appuis mis à sa disposition; la diminution rapide de l'assistance financière internationale au moment où les réfugiés et les personnes déplacées reviennent en grand nombre; enfin, la lenteur dans le rythme des réformes. Tous ces défis peuvent être relevés grâce au soutien de la communauté internationale et au dynamisme du Bureau du Haut Représentant.

Sept années après la fin de la guerre, les Bosniaques doivent assurer l'essentiel des responsabilités dans le redressement et la revitalisation du pays. Ce faisant, le Conseil doit donner son plein appui au Haut Représentant en vue de la mise en oeuvre rapide des six tâches essentielles définies dans le Plan d'accomplissement de la mission du Bureau, plan approuvé par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix.

Pour conclure, ma délégation renouvelle ses félicitations et ses encouragements au Haut Représentant et au Président du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie pour les avancées significatives enregistrées en Bosnie-Herzégovine dans l'application des Accords de Dayton, sous leur clairvoyante et efficace conduite.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Je souhaite la bienvenue à Lord Ashdown et le remercie pour son exposé remarquable. Je remercie également le juge Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pour sa présentation d'aujourd'hui au Conseil.

Au début de la décennie écoulée, la Bosnie-Herzégovine était devenue une victime d'une guerre brutale, synonyme de « nettoyage ethnique », de haine religieuse et de brutalité indicible contre des civils innocents – hommes, femmes et enfants. Il a fallu les efforts concertés de la communauté internationale durant plusieurs années pour mettre fin à cette guerre malheureuse. Le Pakistan a joué un rôle actif au sein du Conseil de sécurité à l'époque – et en tant que l'un des plus grands contributeurs à la Force de protection des Nations Unies en Bosnie ultérieurement – en vue du rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Aujourd'hui, près d'une décennie après cette guerre tragique, la Bosnie est devenue un pays plus pacifique et plus stable – sans commune mesure avec

la situation de la décennie écoulée marquée par des tueries. Cela illustre bien l'attachement résolu de la communauté internationale à la mise en oeuvre des Accords de Dayton, en dépit des difficultés rencontrées. Mais plus largement, ces progrès ont pu être faits grâce au peuple résistant et courageux de la Bosnie Herzégovine, qui a fait preuve de détermination pour reconstruire une nation déchirée par la haine, la politique du pouvoir et les intrigues internationales.

Nous apprécions les efforts réalisés par Lord Ashdown et son personnel pour promouvoir l'état de droit, faciliter le retour des réfugiés, soutenir les efforts de reconstruction et de redressement, restructurer les structures administratives du pays et mettre en place des capacités de production et d'emploi. Tout cela a contribué sensiblement à faire progresser la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la paix et de l'intégration nationale.

Nous soutenons également les processus de réformes en cours, y compris l'engagement de poursuites au plan national pour crimes de guerre, les réformes juridiques, celles entreprises dans le domaine de la défense visant la participation de la Bosnie à des structures de sécurité internationales plus larges, et les réformes économiques nécessaires pour faire redémarrer l'économie du pays, jadis très dynamique.

Tout en soutenant la mise en place d'une chambre nationale chargée de juger les crimes de guerre, cela ne devrait pas signifier que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie soit déchargé de l'engagement de poursuites à l'encontre des grands criminels tels que Radovan Karadzic, qui demeure en fuite. Le Tribunal doit poursuivre sa tâche de juger les grands criminels de guerre, en laissant à la Chambre spéciale bosniaque le soin de traiter des cas moins importants.

Je pense que Lord Ashdown serait d'accord pour dire que pour le moment, tout n'est pas réglé en Bosnie-Herzégovine et que le rétablissement de la situation de coexistence avant la guerre reste une aspiration. Sans une véritable réconciliation entre les différentes communautés du pays, une paix durable ne pourra pas être pleinement assurée. Les succès déjà obtenus à Brcko n'ont hélas pas pu se reproduire à Mostar. Il y a également d'autres problèmes politiques au niveau national et des entités, dont certains sont évoqués dans le rapport de Lord Ashdown. En outre, le processus de paix reste toujours menacé par les nationalistes extrémistes, les criminels de guerre et les

réseaux de crime organisé, mais surtout, nous n'avons pas encore atteint le stade où la sécurité de la Bosnie-Herzégovine peut être garantie sans la présence de forces étrangères.

Le Pakistan reconnaît que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine se trouve en Europe et que l'Union européenne doit jouer un rôle majeur dans son relèvement politique et socioéconomique. Mais il ne faut pas oublier que la Bosnie-Herzégovine est non seulement européenne, mais qu'elle a une identité unique et une histoire – une histoire ancienne et une histoire récente plus tragique. L'Organisation des Nations Unies doit donc continuer de contribuer au processus de rétablissement de la paix et de la prospérité en Bosnie-Herzégovine. Nous devons donc promouvoir les possibilités, pour les Nations Unies et d'autres organisations comme l'Organisation de la Conférence islamique, d'agir ensemble avec l'Union européenne et avec d'autres entités européennes pour réaliser leurs objectifs communs en Bosnie-Herzégovine.

Durant la guerre en Bosnie-Herzégovine, le Pakistan a apporté un ferme appui moral, politique et financier au peuple éprouvé de cette nation courageuse. Quand ils étaient opprimés par des sanctions injustes, nous avons défendu la morale internationale et les principes de la Charte des Nations Unies. Notre appui s'est manifesté – et cela continue – par la conviction que nous avons qu'aucune nation ne doit être transformée en victime du fait de sa vulnérabilité; aucun peuple ne doit être brutalisé en raison de ses origines ethniques et religieuses et aucun peuple ne doit se voir nier son droit inhérent à l'autodétermination et son droit à mener une lutte légitime pour sa liberté.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je souhaite exprimer mes plus vifs remerciements à Lord Ashdown et au juge Meron pour leurs exposés.

Il est bon d'avoir eu une présentation si optimiste qui décrit le contexte et les progrès réalisés. Je vais maintenant développer certains points qui intéressent particulièrement le Royaume-Uni, tout en m'associant étroitement avec la déclaration que fera tout à l'heure le Président de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni partage les objectifs énoncés par le Haut Représentant. Nous nous félicitons des priorités définies et des moyens pris pour accélérer les

progrès, en particulier ceux de la Commission, ainsi que des résultats atteints. Les réformes engagées doivent désormais faire l'objet d'une législation avant d'être mises en oeuvre. Et si les Bosniaques eux-mêmes font preuve de détermination à cet égard, tant mieux.

J'ai été frappé par ce qu'a dit Lord Ashdown à propos du partenariat. Ces derniers temps, la Bosnie-Herzégovine a été trop longtemps, et récemment encore, prise dans une culture de dépendance. Il existe une tension entre la direction vigoureuse que le Bureau du Haut Représentant doit nécessairement exercer pour réaliser des progrès et le risque que cela ne fasse qu'accroître ladite dépendance.

Mais ce que l'on semble entendre ce matin, c'est que les autorités de Bosnie-Herzégovine ne cessent de prendre un rôle croissant dans la direction et le contrôle de leurs propres affaires. Il s'agit là d'une bonne nouvelle. Ainsi donc, la voie vers l'intégration euroatlantique a évidemment des conséquences cruciales. Ce que j'entends là, c'est que la perspective d'adhérer à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) change effectivement la situation sur le terrain. Il est clair cependant que nous avons besoin de moins de gouvernement, de moins de premiers ministres et peut-être, plus concrètement, d'une réforme du secteur de la défense, afin que les forces armées – une seule armée – soient soumises au contrôle d'un seul gouvernement central et d'un commandement centralisé. Il y a quelques années, cela aurait été inimaginable. Cette perspective est aujourd'hui plus à même de se réaliser et est certainement fort souhaitable.

La coopération en Bosnie-Herzégovine, au sein de l'État même, et entre la Bosnie-Herzégovine et ses voisins est fondamentale. J'espère vivement que la dimension Union européenne accélèrera cette coopération. Entre-temps, il faut accorder la priorité à la coopération dans un certain nombre de domaines.

Je tiens à souligner en particulier ce qui se fait en matière de criminalité. Le fait que le marché intérieur du crime organisé dans les Balkans soit beaucoup plus efficace que tout autre marché intérieur est effectivement un témoignage accablant de ce qui se passe sur le terrain. Je me félicite donc des progrès auxquels Lord Ashdown a pu faire allusion. Mais disons clairement qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire dans l'ensemble de la région.

J'ai été frappé par la rapide mention qui a été faite du rôle de la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) qui assure aujourd'hui les fonctions de surveillance qui étaient celles du Groupe international de police (GIP). Cela indique une application plus large ici, à savoir que lorsque l'ONU ou un organe multinational assume des responsabilités policières ou militaires, et qu'une organisation régionale, lorsqu'elle parvient à maturité, peut s'y substituer, c'est là une tendance fort souhaitable. L'on peut voir des signes encourageants dans ce sens, non seulement dans les Balkans, mais en Afrique également. Plus on peut confier à d'autres la tâche à accomplir, mieux c'est.

Lord Ashdown a parlé de l'état de droit, et le juge Meron a donné plus de détails sur ce qui se fait dans ce domaine. Ceci est indispensable si l'on veut atteindre les bons objectifs pour la Bosnie-Herzégovine. Lord Ashdown et le juge Meron ont tous deux, ce matin, parlé de l'importance du travail réalisé dans le domaine de l'état de droit – la transition vers la justice – sujet que le Conseil de sécurité a examiné ici le mois dernier.

La leçon à tirer pour les Balkans et pour toutes les régions sortant de conflits, c'est qu'il est indispensable, pour créer un État, d'assurer la justice pour les victimes, de traduire les auteurs de crimes de guerre devant les tribunaux et de mettre en place des lois, tant civiles et pénales que financières et économiques. Ce qu'a dit ce matin le Haut Représentant est l'exemple même de ce qu'il faut faire pour rendre la justice aux victimes si l'on veut que les organes d'un État fonctionnent et que l'État devienne en fin de compte le type de nation libre et démocratique que l'ONU symbolise.

Les raisons justifiant la poursuite des criminels de guerre ne sont pas seulement évidentes : elles sont pleinement partagées par le Conseil. La logique, tout particulièrement de la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité que nous avons adoptée fin août, était de souligner à quel point il était important, entre autres choses, de traduire en justice les inculpés en liberté qui ont, comme l'a dit Lord Ashdown, une « sinistre influence ». Je choisirais, quant à moi, l'adjectif « pernicieux » entre autres. Cela a, je crois, des incidences négatives, mais ce qui est encore plus important, c'est qu'au nom de la justice, ces personnes soient traduites devant le Tribunal de La Haye.

La résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité appelait également la communauté des donateurs à appuyer les travaux de la nouvelle Chambre spéciale. Le Royaume-Uni s'est engagé à remettre 600 000 euros pour cette cause, et nous devrions tous appuyer cette cause car il existe aujourd'hui un équilibre entre ce qui peut être fait au niveau national, à l'intérieur de l'État, et ce que devrait faire le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Il est bon que la Bosnie-Herzégovine et son peuple assument peu à peu une plus grande responsabilité, non pas tant pour mettre fin aux activités du TPIY, bien que cela soit souhaitable, que pour permettre à la réconciliation et la justice pour les victimes de crimes de guerre de devenir une réalité dans l'État de Bosnie-Herzégovine. C'est un signe de maturité et également, je l'espère, de plus grande efficacité quand l'État est à même de rendre la justice et ce, mieux que ne l'ont fait auparavant certains des Tribunaux.

Je terminerai en énonçant une évidence : le succès de Lord Ashdown et du juge Meron, ainsi que des institutions qu'ils représentent, se mesurera au nombre grandement réduit de rapports que nous verrons à l'avenir, et de préférence, à la disparition desdits rapports. Le succès de ces deux personnes se mesurera au fait qu'elles atteindront leur objectif qui est de rendre leurs fonctions inutiles. Le Royaume-Uni leur souhaite un plein succès dans leurs efforts.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souhaite remercier le Haut Représentant pour son travail exceptionnel en Bosnie-Herzégovine, en particulier pour le rapport exhaustif qu'il vient de présenter au Conseil de sécurité. Nous voudrions remercier également le juge Meron pour son travail à la tête du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et pour son exposé extrêmement intéressant.

La situation en Bosnie-Herzégovine exige, comme vient de le dire le Haut Représentant, que l'on prenne deux types de mesures pour aller de l'avant. L'une d'entre elles consiste à réformer l'État, afin de renforcer les institutions et d'assurer le plein établissement de la primauté du droit. Une autre mesure est la restructuration de l'économie pour éliminer les obstacles au développement. Personne n'ignore que l'objectif ultime de ces mesures est que la Bosnie-Herzégovine progresse politiquement et

économiquement et atteigne le niveau des autres pays européens.

En ce qui concerne la première série de règles, mon pays suit avec une attention particulière la restructuration des forces armées et du Ministère de la défense. À cet égard, j'aimerais demander à Lord Ashdown s'il pense que les récentes réformes décrites dans son rapport, une fois renforcées, autoriseront la Bosnie-Herzégovine à devenir membre dans un avenir proche du Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). De plus, et compte tenu des résultats de la réunion des ministres de la défense de l'Union européenne, l'Espagne souhaite savoir, selon le Haut Représentant, quelles seraient les meilleures conditions sur le terrain qui permettraient une relève éventuelle par l'Union européenne de la mission de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je souhaite formuler une brève observation au sujet de la justice. Sans aucun doute, le seul moyen de consolider la paix est de faire régner la justice. Nous saluons le travail accompli par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que la création d'une chambre d'accusation pour les crimes de guerre.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Comme l'ont fait d'autres délégations, ma délégation remercie Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le juge Theodor Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pour leur présence et pour les informations qu'ils nous ont communiquées. Nous les remercions également pour leur inlassable dévouement et leur engagement dans leur tâche.

Au mois de novembre prochain nous marquerons le huitième anniversaire des Accords de Dayton. Il est indéniable que, depuis la signature de ces accords en 1995, la Bosnie-Herzégovine a progressé vers la normalisation de sa vie quotidienne, comme nous le démontre le rapport remis au Conseil de sécurité aujourd'hui par le Haut Représentant.

Le Mexique a pris note avec beaucoup d'intérêt du contenu de ce rapport. Notre attention s'est particulièrement concentrée sur les progrès accomplis en matière d'administration de la justice, de corruption et de lutte contre le crime organisé. Dans ce contexte, le Mexique est convaincu que les services de police du pays pourront prendre la relève en temps utile dans les

domaines où l'Union européenne leur fournit actuellement une assistance. De la même façon, nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance des initiatives destinées à renforcer le système judiciaire, qui constitue un élément essentiel pour la constitution de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite des éléments fort utiles présentés par Lord Ashdown et également évoqués par le juge Meron, en ce qui concerne la création d'une chambre d'accusation spéciale pour les crimes de guerre au sein du Tribunal d'État de Bosnie-Herzégovine, qui s'occuperait spécifiquement des violations graves du droit international humanitaire. Les détails présentés par Lord Ashdown fournissent des informations complémentaires au sujet des arrangements proposés pour donner corps à cette idée. Ma délégation a appuyé la stratégie d'achèvement des travaux proposée pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en particulier l'idée de transférer aux juridictions nationales compétentes les cas concernant les accusés de niveau inférieur et intermédiaire, afin de faire en sorte que le Tribunal puisse réaliser son objectif consistant à conclure ses jugements d'instance d'ici à 2008. Ce qui a été proposé est donc de bon augure pour une mise en oeuvre efficace de la stratégie d'achèvement des travaux.

Dans la sphère politique, nous sommes très satisfaits de voir que, huit mois après les élections, le processus de formation d'un gouvernement a finalement abouti en juin 2003, dans le dernier canton manquant.

Dans le domaine économique, nous prenons bonne note des efforts réalisés pour promouvoir une croissance du commerce et de l'emploi. Nous avons été particulièrement frappés par la participation de la société civile dans le débat concernant les réformes économiques et par son rôle de suivi dans la mise en place de ces réformes.

En Bosnie-Herzégovine, plus d'un million de personnes réfugiées et déplacées sont retournées chez elles. Environ 40 % d'entre elles font partie de groupes minoritaires. Toutefois, il reste 500 000 personnes qui ne sont pas encore rentrées. Ces chiffres nous incitent à évoquer les souffrances que provoquent les conflits armés et le courage qui naît de l'espoir. Ils nous font aussi réfléchir sur les possibilités infinies qui s'ouvrent lorsque sont réunis la volonté politique et les moyens

économiques. L'appui à la fois politique et économique de la communauté internationale a joué un rôle fondamental dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Il est important que cet appui soit maintenu jusqu'à la résolution des questions actuellement en suspens.

Les résultats de l'Opération Harvest cette année sont également encourageants. Bien que la collecte d'armes de petit calibre ait diminué par rapport à 2002, le nombre de cartouches, mines antipersonnel et grenades à main remises à la Force de stabilisation a augmenté.

Le chemin parcouru n'a pas été facile, comme cela a été signalé, et nous devons encore nous attendre à des contretemps de nature distincte. En particulier, il est à notre avis essentiel de mettre fin à l'impunité pour que le processus de réconciliation au sein de la société bosniaque soit mené à terme. Tout particulièrement, les personnes ayant commis des crimes de guerre doivent être arrêtées, jugées et punies.

Enfin, le Mexique est convaincu que le peuple de Bosnie-Herzégovine pourra prochainement assumer seul la responsabilité de son avenir.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à Lord Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour son rapport très complet au Conseil de sécurité et pour son compte rendu détaillé de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons également de la participation du juge Theodor Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la réunion d'aujourd'hui, et nous lui témoignons notre reconnaissance pour son intervention.

La Russie note avec satisfaction les progrès significatifs accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton et dans l'établissement et le renforcement de l'État en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que la situation dans ce pays arrive actuellement à un niveau où davantage d'autorité doit progressivement être transférée à ses organes légalement élus, qui doivent assumer la responsabilité de leur pays et de leurs peuples. À cet égard, il est particulièrement important de veiller au renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les populations de Bosnie-Herzégovine et à l'établissement d'un consensus sur toutes les questions liées à la construction de l'État.

Nous appuyons l'action du Haut Représentant, Lord Ashdown, en vue de mettre en oeuvre le programme de réforme économique et sociale adopté par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix et de renforcer la primauté du droit, et plus généralement, l'autorité de l'État. Nous partons du principe que la mise en oeuvre de ces tâches prioritaires doit être strictement conforme à l'Accord de Dayton et à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et qu'elle reposera sur un consensus entre toutes les parties bosniaques.

Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre les parties bosniaques au sujet de la réforme militaire et nous notons les progrès accomplis pour mettre les forces armées des entités sous contrôle civil effectif, en vue de la création à terme d'une structure de commandement unique.

Étant donné la précarité de la situation politique générale en Bosnie-Herzégovine, il nous semble judicieux que la communauté internationale continue d'assurer le suivi de la situation en matière de sécurité dans le pays et des activités de la police locale. À cet égard, nous nous félicitons du travail accompli par la Mission de police de l'Union européenne, qui a commencé ses opérations le 1er janvier dernier. En outre, nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, continuera de recevoir régulièrement des rapports sur la conduite de la Mission de police en Bosnie-Herzégovine.

Il nous paraît utile de développer l'idée de créer, au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, une chambre spéciale chargée de juger les crimes de guerre. Nous nous félicitons des mesures adoptées par le Haut Représentant pour mettre en oeuvre les décisions prises par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix à cette fin et nous voulons croire que le Conseil de sécurité continuera de suivre attentivement les efforts déployés dans ce domaine. Nous espérons, à cet égard, que le Conseil sera régulièrement informé par Lord Ashdown et le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le juge Meron, de l'état d'avancement de la création de la chambre spéciale.

D'après les informations fournies aujourd'hui, il y a lieu d'espérer que la date prévue pour l'ouverture de la chambre – fin 2004-début 2005 – pourra être

respectée. Nous espérons que tous les aspects du travail préparatoire recevront toute l'attention nécessaire, depuis la reconstruction du bâtiment du tribunal jusqu'à la révision et à l'adaptation de la législation locale. Considérant le renvoi des affaires du Tribunal pénal international à la nouvelle chambre bosniaque comme l'un des éléments les plus importants pour le succès de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal, nous pensons que les organes judiciaires compétents d'autres États des Balkans devraient également participer à l'examen d'affaires analogues.

La Russie, l'un des garants de l'Accord de Dayton, continuera d'apporter toute l'aide nécessaire à la Bosnie-Herzégovine alors qu'elle procède à ses réformes politiques, économiques et militaires. Ce faisant, nous partons du principe que les dispositions fondamentales de l'Accord de Dayton seront respectées par toutes les parties.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le juge Meron et Lord Ashdown de leurs exposés détaillés. Je félicite Lord Ashdown des efforts qu'il a déployés pour faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton.

La délégation chinoise, qui suit de très près la situation en Bosnie-Herzégovine, est heureuse de voir que grâce aux efforts inlassables du Gouvernement et du peuple de Bosnie-Herzégovine, la situation dans ce pays est en train de se stabiliser. Nous voyons d'ores et déjà les premiers résultats de la reconstruction et de l'harmonisation des relations entre les différents groupes ethniques. Nous espérons que les parties concernées de Bosnie-Herzégovine poursuivront leurs efforts pour consolider le processus de paix, dans le cadre de leur engagement commun en faveur d'une paix durable et du développement du pays. C'est non seulement dans l'intérêt des différents groupes ethniques du pays, mais également de la paix et de la stabilité de la région dans son ensemble.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous avons notamment fourni du personnel civil et de police à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. La Chine est prête à poursuivre ces efforts, avec le reste de la communauté internationale, pour continuer d'aider la Bosnie-Herzégovine à s'engager sur la voie d'un développement autonome et ce le plus rapidement possible.

Ma délégation appuie les efforts déployés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin d'améliorer encore l'efficacité de ses travaux. Nous remercions, en particulier, le juge Meron pour ses efforts à cet égard. Nous avons noté que la Cour d'État, le Bureau du Procureur et le département spécial de Bosnie-Herzégovine préparent la création d'une chambre spéciale pour le jugement des crimes de guerre. Nous espérons que la mise en place des organes pertinents permettra de mener à bien la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et de promouvoir par la même occasion la justice et la réconciliation nationale.

M. Tafrov (Bulgarie) : En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le Représentant permanent de l'Italie au nom de l'Union européenne. Bien évidemment, la Bulgarie, pays balkanique, a un rôle un peu particulier, je crois, dans ce débat.

Je voudrais d'abord faire quelques commentaires liminaires, en commençant par remercier le Président Meron de son exposé et Lord Ashdown, en particulier, non seulement pour son analyse extrêmement intéressante, mais aussi pour son action extrêmement vigoureuse sur le terrain. En l'écoutant une deuxième fois à la table de ce Conseil, je me suis dit : quelle chance pour la Bosnie-Herzégovine d'avoir Lord Ashdown là où il est ! Il a, en effet, l'expérience politique et militaire, l'expérience humaine – il a le profil idéal, pour faire ce qu'il fait : faire en sorte que son travail devienne inutile, comme l'a dit l'Ambassadeur Jones Parry. Et je lui souhaite plein succès dans cette tâche.

Je voudrais commencer par le point où je voulais finir parce que cette perspective me paraît extrêmement importante. Lord Ashdown l'a dit tout à l'heure, la perspective européenne et euroatlantique, en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, a la force d'attraction d'un puissant aimant. Je confirme, à partir de l'expérience de mon propre pays, la Bulgarie : la transition de la Bulgarie vers l'économie de marché et vers la démocratie, que nous concluons maintenant, ne serait pas possible sans ce puissant aimant. Une chose est claire : les réformes, il faut le dire, extrêmement difficiles à faire en Bosnie-Herzégovine seront mieux réussies et plus rapides dans la mesure où l'horizon vers lequel pourra regarder la Bosnie-Herzégovine – l'horizon européen et atlantique – est dégagé. Plus

cet horizon sera dégagé, plus ce sera facile pour le Haut Représentant, mais aussi et surtout pour les Bosniaques. Ce qui se passe avec la Bulgarie, qui est un pays proche, devrait, je crois, rassurer les Bosniaques, parce que la Bulgarie sera quand même l'année prochaine membre de l'Alliance atlantique et, en 2007, membre de l'Union européenne. C'est donc possible, c'est faisable, mais bien évidemment, comme nous l'avons entendu, il y a beaucoup de travail à faire.

Pour autant, il ne faut pas sous-estimer les succès qui ont été enregistrés jusqu'à présent, au-delà des problèmes de la criminalité organisée, des communautarismes parfois exacerbés au sein de la Bosnie, au-delà parfois du manque d'attention de la part de la communauté internationale à l'égard de la Bosnie, tournée vers d'autres sujets plus importants, au-delà de tout cela, il y a quand même des progrès importants, et je ne vais pas y revenir parce que Lord Ashdown a été plus qu'éloquent.

Ce que je voudrais dire est que la réforme de la justice nous paraît d'une importance cruciale, car son accélération aurait un impact non seulement sur la vie politique de la Bosnie-Herzégovine, mais également sur l'économie. Aucune économie ne peut fonctionner sans l'état de droit, sans un système judiciaire qui pourrait arbitrer dans tout différend de nature commerciale.

Les quatre commissions ad hoc créées en Bosnie-Herzégovine font un travail extrêmement important. Je voudrais souligner l'importance du secteur de la défense en tant que ciment de l'identité de l'État de Bosnie-Herzégovine. Je crois que cela sera un vrai test pour la volonté des Bosniaques de voir leur État solidement établi et fiable. De ce point de vue, il me semble que l'accession de la Bosnie-Herzégovine au programme Partenariat pour la paix de l'OTAN serait extrêmement important et pourrait accélérer ce processus.

En ce qui concerne la Chambre spéciale chargée des crimes de guerre au sein du Tribunal d'État de Bosnie-Herzégovine, telle qu'elle est prévue par la résolution 1503 (2003), la Bulgarie est un État qui appuie avec enthousiasme cette approche, qui est soutenue par l'ensemble des membres du Conseil. En dehors des considérations d'efficacité en ce qui concerne le travail du Tribunal lui-même, il est incontestable que rapprocher la justice des Bosniaques eux-mêmes aurait un impact psychologique positif très

important et ne ferait qu'accélérer le processus de réconciliation nationale. Bien évidemment, ce processus ne sera jamais terminé, tant que les criminels de guerre dont la place est à La Haye, ne sont pas traduits en justice.

Pour terminer, je voudrais dire que la Bulgarie continuera à soutenir de toutes ses forces, avec toutes ses ressources politiques, diplomatiques et matérielles, les réformes en Bosnie-Herzégovine, un pays qui nous est proche et qui est un pays ami. Nous contribuons en ce moment en participant à la Mission de police de l'Union européenne. Un contingent bulgare est présent au sein de la Force de stabilisation et, bien évidemment, la présidence bulgare de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe, à partir du 1er janvier 2004, aura parmi ses priorités le soutien à la Bosnie-Herzégovine, notamment dans le domaine judiciaire.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue à Lord Ashdown et au juge Meron et les remercier tous deux pour les exposés très intéressants et très importants qu'ils ont fait ce matin sur une situation qui est en bonne voie.

Nous nous félicitons de l'engagement de la communauté internationale, qui a été un facteur décisif dans les progrès remarquables qui ont été réalisés et dont fait état le rapport dont nous sommes saisis. Grâce à la communauté internationale, le peuple de la Bosnie-Herzégovine a une occasion historique et unique de se rapprocher d'un groupe de tête nations, dont le niveau et la qualité de vie sont élevés.

Je suis certain – et je pense que nous sommes tous d'accord – que l'approche différenciée soulignée dans le rapport qui a été présenté au Conseil par Lord Ashdown est une bonne stratégie pour conduire le peuple de la Bosnie-Herzégovine vers une ère de liberté durable, de bien-être et de réforme économique, dans un État fondé sur l'état de droit. En effet, la feuille de route permettrait au peuple bosniaque d'accéder aux libertés fondamentales : liberté de vivre à l'abri de la peur et des persécutions injustes; de réaliser pleinement son potentiel; d'appartenir à une société de citoyens, égaux devant la loi et jouissant de possibilités égales; liberté de respecter les différences les uns des autres en tant que fondement d'une riche interaction sociale; liberté qu'ont toutes les nations de la Fédération de comprendre que les objectifs et les

efforts communs sont louables; et liberté de devenir un partenaire égal au sein de la communauté des nations.

Ma délégation estime que les efforts déployés par la communauté internationale et par le peuple de la Bosnie-Herzégovine devraient se poursuivre inlassablement jusqu'à ce que les objectifs à moyen et à long terme soient pleinement atteints, c'est-à-dire la création d'une société moderne en Bosnie-Herzégovine. Les investissements de la communauté internationale et les efforts déployés par la population doivent être soutenus, car le résultat final sera sûrement gratifiant pour tous.

Je voudrais à présent me tourner vers la question de la réforme judiciaire. Dans sa résolution 1503 (2003), adoptée en août, le Conseil de sécurité a réitéré la stratégie qu'il avait arrêtée pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à savoir que toutes les enquêtes devraient être terminées d'ici à 2004, que tous les procès de première instance devraient être achevés d'ici à 2008 et que toutes les activités du Tribunal devraient cesser d'ici à 2010.

Comme cela a été admis à diverses occasions par le Conseil de sécurité, le renvoi des affaires impliquant des accusés moins importants devant des juridictions nationales compétentes est probablement la meilleure voie à suivre pour permettre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie d'atteindre ses objectifs et de se concentrer sur les procès de ceux qui ont une plus grande responsabilité dans les crimes dont est saisi le Tribunal. Les affaires moins importantes renvoyées devant tribunaux nationaux contribueraient à la reconstruction des identités nationales des peuples de la région et les aideraient à prendre conscience de l'importance qu'il y a à s'occuper eux-mêmes de l'application des lois.

La présente séance est une bonne occasion de réexaminer les défis auxquels est confronté le Tribunal et d'évaluer la volonté de la communauté internationale de contribuer, le cas échéant, au renforcement des systèmes judiciaires national et local des États de l'ex-Yougoslavie, pour faciliter la mise en oeuvre de la stratégie concertée pour la Cour pénale internationale.

Pour terminer, nous encourageons vivement le Haut Représentant de poursuivre les politiques cohérentes mentionnées dans le rapport. Le renforcement de la primauté du droit, l'édification d'institutions locales, nationales et fédérales, la mise

en place de systèmes judiciaires et d'application de la loi efficaces, d'une administration civile moderne, l'élaboration de réformes économiques visant à promouvoir la liberté et le développement économiques sont, de l'avis de ma délégation – et, je pense, celui de toutes les délégations – sont des éléments essentiels pour bâtir une communauté tolérante et multiethnique reposant sur des institutions démocratiques solides et opérationnelles.

Les institutions pertinentes des Nations Unies, l'Union européenne et la communauté internationale se sont associées pour coordonner leurs efforts à cette fin. Ma délégation espère que la Bosnie-Herzégovine sera un autre succès de la reconstruction après un conflit.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais d'emblée vous remercier et vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance consacrée à la Bosnie-Herzégovine. Elle vient en effet dans la foulée du riche, long et intense débat que nous avons tenu les 24 et 30 septembre derniers sur le thème « justice et état de droit : le rôle de l'ONU ».

Le débat d'aujourd'hui donne l'occasion d'une réflexion, que j'espère féconde, sur les efforts de la communauté internationale pour établir la normalité en Bosnie-Herzégovine. Nous avons été heureux d'apprendre de Lord Paddy Ashdown ce matin que la Bosnie-Herzégovine est le premier État des Balkans à réunir à l'heure actuelle les conditions d'un État de droit, à savoir séparation des pouvoirs et indépendance judiciaire. Nous nous en félicitons.

Je voudrais du reste, à cet égard, exprimer toute l'appréciation de ma délégation à Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant du Secrétaire général chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Il a fait un travail titanesque. Je voudrais également associer le juge Theodor Meron, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à cette appréciation pour les informations détaillées et riches d'enseignement qu'il nous a fournies au sujet de son travail.

Je voudrais, après les interventions de mes préopinants limiter mon propos à quelques observations. Le rapport présenté par Lord Paddy Ashdown met en lumière les progrès significatifs et louables qui ont été réalisés en un temps – je le répète – relativement court. Il en est ainsi de la promotion de l'emploi, de la reconstruction d'une infrastructure économique et administrative viable et,

surtout, de l'édification de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Ces réalisations participent de façon décisive à l'amélioration du paysage politique et à la rationalisation du système de sécurité et de défense de ce pays, ainsi qu'à la normalisation de ses relations avec ses voisins. Pour tous ces résultats méritoires, ma délégation voudrait renouveler sa confiance en l'action du Haut Représentant.

Il va sans dire que pour être durables et efficaces, ces actions doivent reposer sur une base juridique solide, socle sans lequel tous nos efforts demeureraient fragiles.

En effet, ma délégation attache une grande importance au volet de la justice. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt la réflexion faite par le juge Theodor Meron et les remarques contenues dans le rapport de Lord Ashdown relativement à ce sujet. La stratégie d'achèvement des jugements d'instance à l'horizon 2010, définie en son temps par le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en juin 2002, et la perspective de renvoyer certaines affaires devant les juridictions nationales pour lesquelles notre Conseil avait donné son appui est plus que jamais d'actualité.

Le succès du processus de délocalisation, nécessaire à l'accélération des différents procès, dépend, de l'avis de ma délégation, de trois conditions qui nous semblent essentielles : engagement et action soutenue à la fois du Conseil, de la communauté internationale et de toutes les parties concernées; mise en oeuvre efficiente par le Tribunal de la stratégie définie en vue de cet achèvement; et, enfin, fonctionnement harmonieux de la Chambre spéciale chargée des crimes de guerre.

Nous sommes convaincus que la réforme du système judiciaire, et notamment la création d'une Chambre spéciale des crimes de guerre chargée, entre autres, de compléter le rôle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, permettra d'apporter des solutions aux préoccupations relatives à l'achèvement des jugements.

À ce propos, ma délégation voudrait se féliciter d'un certain nombre d'initiatives : la création au sein du Tribunal de Bosnie-Herzégovine d'une division pénale, d'une Chambre spéciale des crimes de guerre et d'un département des crimes de guerre au sein du Bureau du Procureur, l'amendement des lois créant des centres de formation judiciaire, l'élaboration d'un code

de procédure pénale de Bosnie-Herzégovine le 24 janvier 2003 et son entrée en vigueur le 1er mars 2003, la prestation de serment des nouveaux juges du Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine, le recrutement pour les commissions pénales du Tribunal de la Bosnie-Herzégovine et la division spéciale du Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine des juges et des procureurs internationaux, et la création du groupe de lutte contre la criminalité et la corruption. Voilà des actes importants dont ma délégation se félicite. Nous apprécions par ailleurs la coopération dont bénéficie le système judiciaire de Bosnie-Herzégovine de la part de nombreuses institutions.

Le Cameroun pense que les critères et les termes de coopération entre le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et la Chambre spéciale chargée des crimes de guerre doivent être clairement définis. Et bien que les bases du processus de délocalisation aient été fixées, nous serions heureux d'avoir de plus amples informations à ce sujet. Ma délégation souhaiterait également savoir quelles sont les stratégies envisagées pour concilier les impératifs de la justice et les nécessités de la réconciliation nationale, surtout lorsqu'il s'agit d'un tribunal interne.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer son appui à la demande faite par le Haut Représentant du Secrétaire général tout comme, du reste, par le Président du Tribunal pénal international pour que des ressources nécessaires et substantielles soient allouées afin de permettre une mise en oeuvre efficace du processus de délocalisation judiciaire et de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je tiens également à remercier Lord Ashdown et le juge Meron d'être parmi nous aujourd'hui et les félicite pour leur dévouement et leur attachement à la paix en Bosnie-Herzégovine. L'arrestation et la poursuite en justice des personnes mises en accusation pour des crimes de guerre sont depuis toujours une priorité pour les États-Unis et pour le Conseil de sécurité. L'émergence d'une Bosnie-Herzégovine stable et prospère ne sera possible tant que les criminels de guerre mis en accusation ne seront pas traduits en justice, en particulier Radovan Karadzic et Ratko Mladić. Ceux-ci et d'autres criminels de guerre

mis en accusation devraient savoir qu'ils ne pourront échapper à la communauté internationale.

Cela ne devrait pas être un mystère pour la population de la Republika Srpska que plus de la moitié d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est parce que les investisseurs refusent de faire des affaires là où le droit n'est pas respecté et parce que le réseau d'appui criminel de Karadzic continue de les spolier des ressources dont les gouvernements locaux ont besoin pour financer les pensions, les soins de santé et l'éducation.

Les parties se sont solennellement engagées à Dayton il y a huit ans à coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à remettre les inculpés aux mains de la justice. La communauté internationale a tenu les engagements énoncés dans l'Accord de Dayton, notamment la création de la Republika Srpska. Il est temps que la Republika Srpska s'acquitte de ses obligations, respecte toutes les exigences de l'Accord de Dayton et assume sa responsabilité première de membre de la communauté euroatlantique.

Bien qu'il incombe à la TPIY de faire le procès de Karadzic, de Mladić et des autres hauts fonctionnaires, principaux responsables des crimes relevant de la compétence de la TPIY, il convient de renvoyer les autres affaires devant une juridiction nationale compétente de Bosnie-Herzégovine. Nous rendons hommage aux efforts déployés par le bureau du Haut Représentant, la communauté internationale et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour créer des capacités nationales en constituant une Chambre des crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine. Ce projet qui s'inscrit dans un effort régional est essentiel pour le renforcement de l'état de droit et appuiera également la Stratégie d'achèvement des travaux du TPIY. Nous demandons instamment au bureau du Haut Représentant, au TPIY et aux autorités nationales d'affiner et de parachever le projet de la Chambre des crimes de guerre – en vue de sa mise en route sans délai. La résolution 1503 (2003) encourage les États Membres à appuyer la création de cette chambre.

Pour leur part, les États-Unis sont prêts à offrir leur appui en fournissant l'aide d'experts et en couvrant un tiers des dépenses. Nous encourageons les autres donateurs et les autorités de Bosnie-Herzégovine

à aider également à assumer le fardeau financier et technique.

Nous rendons hommage aux efforts du Haut Représentant Ashdown qui ciblent ceux qui apportent un appui financier et logistique aux personnes mises en accusation pour des crimes de guerre. Les États-Unis ont institué leurs propres mécanismes pour interdire les voyages, geler les avoirs et interdire les activités financières de ceux qui aident les personnes mises en accusation pour des crimes de guerre à se soustraire à la justice. Des mesures telles que l'interdiction de voyager, mise en place par l'Union européenne, sont également efficaces pour exercer des pressions sur ces personnes, et les États-Unis les félicitent vivement. Dans le prolongement de la résolution 1503 (2003) qui vient d'être adoptée, nous demandons instamment à tous les États d'imposer des mesures similaires pour geler les avoirs et restreindre le déplacement des inculpés fugitifs ainsi que les personnes ou groupes qui les aident à se soustraire à la justice.

Lord Ashdown a mentionné également les énormes progrès enregistrés par la Commission de réforme de la défense, la Commission chargée d'élaborer une politique de l'impôt indirect et la Commission du renseignement. Les États-Unis appuient fermement le travail des trois commissions, et nous exhortons les institutions compétentes en Bosnie-Herzégovine à approuver et à mettre en oeuvre sans délai les projets de loi que ces trois commissions ont proposés.

Nous exhortons également les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine à poursuivre et accélérer les réformes économiques, en particulier dans le domaine des privatisations, du réaménagement de la dette nationale et de l'allègement du fardeau que fait peser le Gouvernement sur l'économie. Les États-Unis se tiennent prêts à fournir une aide technique et financière pour aider la Bosnie-Herzégovine à mettre en oeuvre ces réformes, et nous invitons instamment d'autres États Membres à envisager de quelle manière ils peuvent également contribuer et, par la suite, à le faire.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Kusljagić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence et vous souhaiter tous mes voeux de succès pour votre présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je voudrais également vous remercier de l'occasion qu'il m'est donnée de faire des observations sur les exposés du Haut Représentant et du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), et de faire part aux membres du Conseil de sécurité des vues de mon gouvernement sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et sur le rôle de la communauté internationale dans la reconstruction d'après-guerre.

Je tiens également à remercier Lord Ashdown et le juge Meron de leurs exposés complets et mes collègues de leurs observations et commentaires.

Un an s'est écoulé depuis la tenue des premières élections en Bosnie-Herzégovine et l'entrée en fonctions d'un gouvernement. Il se trouve que le début du processus électoral a coïncidé avec l'arrivée du nouveau Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Lord Paddy Ashdown. Même s'il peut paraître prématuré de dresser le bilan des accomplissements des autorités nouvellement élues de Bosnie-Herzégovine et de leur interaction avec la communauté internationale incarnée par Lord Ashdown, des tendances positives – et négatives – sont devenues manifestes.

L'an dernier, tout comme les années précédentes, a été marqué par des progrès lents mais réguliers dans le relèvement de l'après-guerre et dans la transition. Ce qui différencie cette année des précédentes, c'est la manière très habile dont le Haut Représentant a abordé les tâches qui lui sont confiées. Sa plate-forme, « emplois et justice » par la réforme, si bien présentée et largement appuyée par cette instance l'an dernier et le plan d'accomplissement de la mission du bureau du Haut Représentant, se sont révélés d'excellentes stratégies.

À la différence de ses prédécesseurs, Lord Ashdown a commencé par imposer des lois. Ensuite, au fil de son mandat, le nombre des lois imposées a diminué à mesure qu'il encourageait la participation des entités de l'État pour promouvoir les réformes juridiques dans divers domaines de législation.

Les efforts du Haut Représentant se sont portés sur plusieurs domaines principaux. Sa stratégie a

clairement visé à rapprocher la Bosnie-Herzégovine de l'intégration euroatlantique en respectant les conditions établies par le programme Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et par l'étude de faisabilité en vue de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Dans le domaine économique, 50 lois formant un ensemble impressionnant ont été adoptées afin d'encourager les initiatives privées et créer les conditions propices à l'investissement étranger direct. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la réforme des douanes et de la fiscalité directe et indirecte. Une loi d'État sur la fonction publique a été adoptée. La réorganisation de l'armée a rapproché la Bosnie-Herzégovine du Partenariat pour la paix de l'OTAN. Ont été jetées les bases d'un service du renseignement de l'État et la Cour d'État de la Bosnie-Herzégovine est devenue opérationnelle.

Aussi impressionnants que soient ces résultats, compte tenu du délai, plusieurs problèmes demeureront entiers tant que la communauté internationale et le Haut Représentant ne changeront pas leur approche.

Au cours des trois dernières années, le nombre des personnes officiellement inculpées de crimes de guerre qui courent toujours en liberté n'a été ramené que de 20 à 17, tandis que les deux fugitifs les plus notoires, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, restent insaisissables, huit ans après leur inculpation. Nous estimons que la faute en revient aussi bien à la communauté internationale qu'aux autorités bosniaques. Il a été dit à de nombreuses reprises que la réconciliation ne sera pas possible dans le pays tant que tous les inculpés de crimes de guerre n'auront pas été traduits en justice.

Un pas dans le bon sens a été fait l'an dernier avec la décision de créer, en coopération avec le Tribunal pénal international, une chambre spéciale chargée des crimes de guerre au sein de la Cour d'État, bien qu'elle n'ait toujours pas été constituée. Nous espérons que les nations intéressées feront preuve de générosité lors de la conférence des donateurs, prévue à La Haye le mois prochain.

Deuxièmement, du point de vue statistique, il est facile de qualifier le retour des réfugiés et des personnes déplacées de principale réussite de la communauté internationale dans la Bosnie-Herzégovine d'après guerre. Mais dès que l'on regarde les chiffres relatifs à la restitution de biens, le tableau

s'assombrit. Dans certaines parties de la Republika Srpska, en particulier dans les régions de Srebrenica et du fleuve Drina, ainsi que dans certains secteurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, les retours n'ont pas été durables. D'une manière générale, il faut accroître l'aide économique versée aux réfugiés pour leur permettre de refaire leur vie.

Par ailleurs, le rôle vital de la privatisation a été largement sous-estimé. Même si tout le concept de la privatisation a été défini par la communauté internationale et mis en oeuvre avec le concours direct du Bureau du Haut Représentant et d'autres organisations internationales par l'intermédiaire de leurs experts, les résultats obtenus au bout de six ans sont loin d'être acceptables, surtout en ce qui concerne le vaste processus de privatisation des entreprises publiques dans les secteurs dits stratégiques.

Bien que le Haut Représentant actuel ait donné un nouvel élan à la privatisation en améliorant le cadre juridique, on n'en voit pas encore les fruits. Dans l'intervalle, ce sont les autorités locales qui portent le fardeau des entreprises publiques, dont la plupart fonctionnent à peine tout en continuant d'employer une importante main-d'oeuvre. Les tensions sociales et les manifestations auxquelles nous assistons pour ainsi dire tous les jours en Bosnie-Herzégovine résultent principalement de l'incapacité des experts internationaux à trouver un modèle viable pour la privatisation des entreprises publiques et à inciter les investisseurs étrangers à engager des fonds dans l'économie bosniaque, ce qui créerait des emplois pour les chômeurs, lesquels représenteraient 40 % de la population active.

Enfin, j'en viens à l'impact de la communauté internationale sur le secteur de l'information publique. Loin d'avoir été menée à bien, la tâche consistant à mettre sur pied un service d'information public qui soit objectif et neutre a été ramenée au bas de la liste des priorités, tandis que l'aide et le soutien apportés aux médias indépendants ont pratiquement cessé.

J'interviens aujourd'hui en ma qualité de Représentant permanent d'un État de Bosnie-Herzégovine qui ne capte plus l'attention de la communauté internationale en tant que zone de crise, mais qui est désormais un simple État en transition, activement engagé dans la stabilisation dans la région et dans le monde. Les autorités bosniaques demeurent pleinement attachées à des réformes visant à instaurer

les conditions qui permettront d'effacer les séquelles des récents conflits, de même qu'au respect de tous les droits humains des citoyens et des peuples, ainsi que de leur diversité culturelle, confessionnelle et autre.

Concernant l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine, des discussions avec la Commission européenne, menées dans le cadre d'une étude de faisabilité, viennent de prendre fin. La Bosnie-Herzégovine aborde désormais la phase suivante avec confiance, convaincue que le processus enclenché lui permettra de remplir toutes les conditions requises pour adhérer à l'Union européenne. Cela tient au fait que les autorités bosniaques ont décidé de relever des défis de taille, comme la lutte contre le crime organisé et la corruption, le renforcement des institutions de l'État, la réforme du système juridique, la mise en oeuvre des réformes structurelles et la réduction du taux de chômage.

La question des personnes disparues est particulièrement délicate et complexe en Bosnie-Herzégovine. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, avec l'assistance de la communauté internationale, pour tout au moins donner la possibilité aux familles éplorées de trouver leurs êtres chers, de découvrir ce qui leur est arrivé et où ils ont été enterrés, d'identifier leurs dépouilles et de leur offrir une sépulture digne de ce nom. Cela contribuerait sans aucun doute à faire avancer le processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine.

À l'heure actuelle, les autorités bosniaques accordent une importance considérable aux réformes et à la modernisation du système d'éducation de la Bosnie-Herzégovine. En signant récemment le Protocole de Bologne, la Bosnie-Herzégovine s'est fermement engagée à bâtir un système d'éducation compatible avec les normes européennes.

Les autorités dûment élues de la Bosnie-Herzégovine sont prêtes à s'investir à fond et à assumer davantage de responsabilités pour l'avenir du pays. L'objectif ultime est que la Bosnie-Herzégovine adhère à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et à l'Union européenne, qu'elle prenne en main le destin de ses citoyens, qu'elle s'engage de façon irréversible vers l'intégration européenne, et qu'elle avance sur cette voie avec des institutions renforcées au détriment du Haut Représentant.

En dépit de tous les efforts individuels et des milliards injectés dans notre pays au titre de l'aide

étrangère depuis la fin de la guerre, la Bosnie-Herzégovine est officiellement le pays le plus pauvre de l'Europe. La guerre, bien que dévastatrice, ne saurait en être tenue pour seule responsable, dans la mesure où des pays voisins plus prospères ont eux aussi subi la guerre il n'y a pas si longtemps. Du fait que la structure étatique, héritée des accords de paix de Dayton, étale les pouvoirs exécutifs et législatifs sur plusieurs niveaux, les dépenses publiques absorbent plus de 60 % du PIB, ce qui bloque toute réforme individuelle et risque d'engendrer une situation économique difficile à gérer. L'an dernier, dans son rapport, le Haut Représentant a déclaré que les Accords de Dayton représentaient des fondations, et non pas un plafond, et qu'ils permettent donc de bâtir quelque chose. Mais même des fondations doivent reposer sur un sol solide.

Conscients de cette réalité, les autorités élues de Bosnie-Herzégovine sont prêtes à engager un débat long et laborieux sur des réformes constitutionnelles, en vue d'atteindre le but ultime tel qu'il a été défini par M. Dragan Cović, qui dirige la présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale : doter la Bosnie-Herzégovine d'une constitution taillée sur mesure pour tous les peuples qui la composent et pour chacun de ses citoyens. Nous comptons y arriver nous-mêmes, par la voie d'un dialogue impliquant l'ensemble des parties prenantes locales, et avec le soutien de la communauté internationale.

La tâche qui nous incombe sera certainement difficile, mais nous nous devons de l'accomplir, si ce n'est que pour une seule raison : parce que les enfants qui apprenaient encore à écrire à l'époque où le premier Haut Représentant est arrivé en Bosnie-Herzégovine ont maintenant atteint l'âge de la majorité. Ils ont besoin d'envisager l'avenir bien au-delà de l'horizon des six mois couverts par le rapport, c'est-à-dire au-delà de 2004.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de l'Italie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays en voie d'adhésion, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés,

ainsi que l'Islande, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, s'associent à cette déclaration.

Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de ma première intervention sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces fonctions et de vous adresser mes vœux de plein succès. Je voudrais également féliciter le Président sortant, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour son excellent travail.

L'Union européenne attache une très grande importance aux travaux entrepris par le Haut Représentant, Lord Ashdown, que nous remercions de son rapport détaillé et très instructif et très poussé. Oui, Lord Ashdown a raison. Il est relativement facile de modifier le cadre, en l'occurrence les institutions, mais il est bien plus ardu de modifier la substance, c'est-à-dire l'attitude des personnes. C'est bien là que réside la difficulté. Nous remercions également le juge Meron de son exposé.

Comme je l'ai dit, l'Union européenne souscrit pleinement aux priorités que Lord Ashdown a soulignées depuis son arrivée à Sarajevo, à savoir promouvoir en premier lieu l'état de droit et ensuite démanteler les barrières à la croissance économique et à la création d'emplois grâce à des réformes. L'Union européenne appuie en particulier la « démarche de création de commissions » adoptée à l'égard des réformes. Cette démarche a été récemment lancée par le Haut Représentant et a permis à la création de commissions spéciales formées de représentants locaux et présidées par des experts internationaux, qui s'occupent de sujets clés tels la taxation indirecte, la défense et les renseignements.

D'importants progrès ont été réalisés dans le processus de réforme, en particulier dans les domaines de la justice et de la défense. Mais il reste encore beaucoup à faire pour relancer l'économie et consolider les structures centrales de l'État. Les autorités locales doivent assumer cette responsabilité et leur participation dans le processus de réforme doit être clair et sans ambiguïté. Leur coopération totale avec la communauté internationale dans son ensemble est également indispensable.

L'Union européenne souscrit au message sans ambiguïté que la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité envoie aux pays et parties concernés dans la

région sur le besoin d'améliorer et d'intensifier la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en particulier les efforts pour traduire Karadzic, Mladic et Gotovina devant le Tribunal. À cet égard, l'Union européenne rappelle les engagements qui ont été pris par les pays de la région au Sommet de Thessalonique de l'Union européenne et des Balkans occidentaux de coopérer pleinement et sans équivoque avec le TPIY.

L'Union européenne, qui a déjà adopté des mesures contre la coopération entre les réseaux locaux et les personnes inculpées par le TPIY, examine régulièrement ces mesures. L'Union européenne appuie également la création de chambres spéciales des crimes de guerre et, en particulier, les efforts conjoints du Haut Représentant, Lord Ashdown, et du Tribunal pour établir une Chambre spéciale au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne contribue pleinement au processus de réforme en Bosnie-Herzégovine. La perspective européenne qui s'offre aux pays des Balkans occidentaux a été réaffirmée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne au Sommet de Thessalonique en juin dernier. Elle représente un moyen de pression très important sur les dirigeants bosniaques pour qu'ils intensifient leurs efforts pour entreprendre et mettre en oeuvre les réformes nécessaires. Dans ce contexte, la Commission européenne présentera une étude de faisabilité sur l'ouverture des négociations pour un accord de stabilisation et d'association dans un avenir proche.

L'Union européenne s'occupe aussi de la sécurité grâce à sa Mission de police de l'Union européenne. Le rôle joué par la Mission de police et le Représentant spécial de l'Union européenne, Lord Ashdown, pour coordonner les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illégal reste fondamental.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Lord Ashdown.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : J'ai pleinement conscience du temps. Je n'ai que quelques très brefs commentaires à faire mais, comme il m'a été suggéré, je pense qu'il serait bon de demander à mon collègue Bernard Fassier de répondre à quelques questions spécifiques qui ont été soulevées au cours du débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Fassier.

M. Fassier : Juste deux brèves remarques pour préciser la nature des soutiens dont nous avons besoin pour réaliser ce projet de Chambre spéciale des crimes de guerre à Sarajevo.

Le Haut Représentant, Paddy Ashdown, tout comme le Président du TPIY, le juge Ted Meron, ont tous deux souligné que ce projet ne pourra pas être réalisé sans soutien approprié de la communauté internationale.

À cet égard nous avons deux requêtes à formuler. La première requête a trait à la réunion des donateurs que nous organiserons le 30 octobre à La Haye. Le budget global dont nous avons besoin est de 30 millions d'euros pour cinq ans. Pour pouvoir démarrer le projet, l'idéal serait de réunir déjà les deux tiers soit 20 millions d'euros. Toutefois, nous pourrions commencer à lancer le projet avec 15 millions d'euros. Mais en dessous de 15 millions d'euros, ce projet ne verra pas le jour. C'est pourquoi nous avons besoin de l'appui du Conseil pour convaincre les capitales des États Membres de transformer leur appui politique unanime en engagement concret, chiffré, lors de cette conférence, pour atteindre le seuil fatidique des 15 ou, si possible, 20 millions d'euros.

Ma deuxième remarque est une requête qui a trait à l'importance du nombre de cas qui seront jugés à Sarajevo en provenance soit des chambres – il est prévu dans les accords que nous avons signés, Claude Jorda et moi-même, en février dernier – d'avoir un transfert d'environ quinze personnes déjà inculpées venant des chambres, soit d'environ une cinquantaine de dossiers de personnes en cours d'instruction transférées par le Bureau du Procureur.

Dans ces conditions, nous souhaiterions que le Conseil puisse convaincre les États Membres de l'ONU d'apporter le moment venu à la Chambre des crimes de guerre de Sarajevo exactement le même soutien que ces États Membres apportent déjà au TPIY s'agissant de la détention des personnes jugées et s'agissant de la participation aux programmes de protection des témoins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Lord Ashdown.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : J'espère que les membres du Conseil ont trouvé cet exposé utile. Je

suis conscient du temps, et ne souhaite pas retenir les représentants ici, je vais donc m'efforcer de faire des commentaires très brefs.

Je me félicite de l'appui que nous avons reçu du Conseil. C'est très important pour nous, et je suis très reconnaissant de cet appui généreux.

J'aimerais remercier en particulier le Pakistan et la Chine qui ont fait une remarque, que j'aurais aimé faire, à savoir que cet appui n'est donné ni à mes collègues de la communauté internationale ni à moi-même, mais que cet appui, comme l'ont dit les représentants du Pakistan et de la Chine, est donné au peuple de Bosnie-Herzégovine. Je suis le serviteur du Conseil, mais je suis également le serviteur de ce peuple, et j'ai grand plaisir à dire officiellement que les vrais héros de ce maintien de la paix ce sont les gens ordinaires de Bosnie-Herzégovine, qui ont porté leurs terribles souffrances avec tant de dignité et, je dois dire, tant de courage. Les voir reconstruire leurs vies et leurs maisons dans des communautés brisées permet de comprendre que même si la communauté internationale est proche de remporter un succès, les vrais héros de cette opération ce sont les gens ordinaires et honnêtes de la Bosnie-Herzégovine.

Le représentant du Pakistan a dit qu'il se demandait si nous réussirions à reconstruire le paysage d'avant la guerre. Un corollaire malheureux des guerres ethniques est que les régions deviennent ethniquement plus pures ces guerres. Mon plus vieux souvenir d'enfance, à l'âge de cinq ans, est la traversée en voiture de ce qui est maintenant le Pakistan, lorsque ma famille a quitté le sous-continent indien après 200 ans. Je me souviens encore, dans mon esprit, de ce qui me torturait dans mes cauchemars d'enfant : une gare entière recouverte des corps démembrés des gens qui avaient été tués car ils n'étaient pas de la même religion.

En tant qu'Irlandais d'héritage mixte – protestant et catholique – et en tant que soldat ayant combattu dans des campagnes contre les guerres ethniques et l'épuration ethnique à travers le monde et qui a maintenant cette tâche à accomplir, je ne comprends que trop bien combien il est difficile de reconstruire la tolérance ethnique après un tel événement.

Mais si vous aviez été en ma compagnie il y a seulement deux semaines à l'ouverture de Srebrenica-Potocari, si vous aviez vu 20 000 musulmans, des Bosniens, enterrer le premier millier de leurs 7 000

morts du Golgotha de Srebrenica, en la présence de policiers serbes de la Republika Srpska, au milieu d'une région à majorité serbe, tout cela fait dans une dignité incroyable des deux côtés, je dois dire, et dans une paix absolue, vous croiriez, je pense, que même si certaines régions de Bosnie ne garderont pas le paysage ethnique d'avant la guerre, la nation dans son ensemble demeurera une nation multiethnique – ce qui ne peut malheureusement pas être dit, je pense, des autres pays de l'ex-Yougoslavie après la guerre. Je pense que cette caractéristique essentielle subsistera, principalement en raison du courage extraordinaire de la population.

Les représentants du Royaume-Uni, du Mexique et de la Bulgarie ont entièrement raison : le Conseil saura que nous avons réussi lorsque je ne serai plus là pour lui faire rapport. Ma mission est en fait de supprimer mon poste et plus je m'en rapprocherai, plus je la considérerai comme un succès. Je me contenterai de dire ce qui suit : alors que nous nous rapprochons du dixième anniversaire des Accords de Dayton, je pense que ce moment est proche.

Gérer les dysfonctionnements, évoqués par les représentants de l'Allemagne, de la Guinée et du Royaume-Uni, est l'une des tâches principales pour les 12 mois à venir. Je dois dire que je ne vois ni mauvaise volonté ni manque de détermination ou encore manque de sincérité quant à la réforme au sein du Gouvernement actuel. Cependant il y a des dysfonctionnements affligeants dans certaines institutions bosniaques. Certains sont hérités de Dayton. Il est, par exemple, très difficile d'être le Premier Ministre d'un pays, lorsque l'on ne peut pas choisir ses ministres. Ces derniers n'ont aucune loyauté envers vous; ils ne sont fidèles qu'à leur parti, et, de plus, vous ne pouvez ni les limoger, ni prendre les décisions courageuses qui s'imposent compte tenu de certains des problèmes auxquels le pays est confronté.

Il n'empêche qu'à mon avis, il faut faire davantage encore pour améliorer le fonctionnement des institutions, tant aux échelons les plus élevés que les plus bas. À cet égard, la France, le Royaume-Uni et l'Angola ont tout à fait raison, c'est à partir de la mise en oeuvre et non des déclarations d'intention que nous formons notre jugement. J'ai coutume de dire que je ne juge pas les gens en fonction de ce qu'ils disent, mais de ce qu'ils font.

Sur ce point, le représentant de l'Espagne a demandé quand nous rejoindrons le Partenariat pour la

paix. Le Premier Ministre Terzic et moi-même sommes convenus que s'agissant des recommandations de la Commission de réforme de la défense, que le Gouvernement a transmises au Parlement, notre objectif, certes très ambitieux, est de voir la loi adoptée par le Parlement de la Bosnie-Herzégovine d'ici au 17 décembre, date de la prochaine réunion du Conseil de l'Atlantique Nord. Si cela se concrétise, la Bosnie-herzégovine aura alors rempli les conditions d'adhésion au Partenariat pour la paix cette année, respectant ainsi une date limite que beaucoup jugeaient impossible. Une fois la Bosnie-Herzégovine devenue ainsi un candidat crédible au Partenariat pour la paix, il reviendra au Conseil de l'Atlantique Nord de décider de la date de son adhésion. Il se peut que le Conseil décide que, la loi ayant été adoptée, il faille ensuite en mener à bien l'application. Mais j'espère que cela ne prendra pas trop de temps. La barre avait été placée très haut par le Conseil, mais la Bosnie-Herzégovine a réussi à la franchir. Il est aujourd'hui important que cela soit reconnu et j'espère que ce sera le cas.

Les représentants de la République arabe syrienne, du Cameroun et du Chili ont évoqué, tout à fait à juste titre, la question des réfugiés. Le 1er janvier prochain, nous passerons aux autorités bosniaques au nom de la communauté internationale ce qui est sans aucun doute la tâche la plus difficile de toutes, à savoir le retour des réfugiés. Des succès remarquables ont déjà été obtenus, puisqu'un million de personnes sont retournées dans leurs foyers. Pour la première fois dans l'histoire, le droit théorique des réfugiés au retour a été mis en pratique. Un droit qui sera désormais de la compétence de la Bosnie-Herzégovine. Il serait tout à fait désastreux que l'appui financier permettant aux Bosniaques de mener à bien cette tâche ne soit pas fourni. C'est pourquoi le Ministre des droits de l'homme et des réfugiés, Mirsad Kebo, et moi-même nous sommes rendus à Genève pour rencontrer tous les principaux acteurs et lancer un appel afin que des fonds continuent d'être apportés.

Pour ce qui est de l'appropriation, question évoquée par les représentants de l'Allemagne, de la France, de la Russie et de l'Italie, au nom de l'Union européenne, le problème découle du fait que je ne peux pas user pleinement des pouvoirs confiés par la réunion de Bonn, si l'on veut que la Bosnie-Herzégovine intègre l'Europe. C'est là le cercle vicieux, si je recours aux pouvoirs de Bonn, la Bosnie-Herzégovine est automatiquement disqualifiée du processus

d'intégration. C'est pourquoi il me plaît à dire, pour aller dans le sens de la présidence de l'Union européenne, que de plus en plus, au cours des deux prochaines années, l'avenir de la Bosnie-Herzégovine résidera entre les mains de son Gouvernement et de son peuple. L'émulation des institutions euroatlantiques est désormais plus importante que l'élan insufflé par les pouvoirs de Bonn.

Le représentant de l'Espagne a demandé quand et comment l'OTAN cédera le pas à l'Union européenne. Je crains qu'il ne soit pas de mon ressort de me prononcer sur cette question. C'est à la communauté internationale d'en décider. Mais, me considérant comme un « atlantiste européen » passionné, ce qui ne me paraît nullement contradictoire, je crois que l'Europe devrait prendre davantage la direction des choses, à condition qu'elle le fasse de manière appropriée afin de rassurer le peuple bosniaque et de lui garantir que les choses seront faites de manière efficace. Cela permettra, et c'est fondamental, à des pays tiers, en particulier les États-Unis et le Canada, de comprendre qu'ils ont un rôle à jouer dans le processus. À mon avis, cela se fera tôt ou tard.

Pour terminer, je voudrais rassurer le représentant de la Fédération de Russie en lui disant que je partage pleinement les vues de son gouvernement. Mes pouvoirs s'arrêtent à Dayton et ne vont pas au-delà. Les Accords constituent la base juridique et la limite de mes pouvoirs. Si la Bosnie-Herzégovine veut amender ces Accords, cela ne peut être fait qu'avec l'assentiment de la population, de manière consensuelle. Telle est ma politique et telle, elle demeurera.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Lord Ashdown de ses observations. Je tiens à le remercier ainsi que le juge Meron et leurs équipes respectives d'être venus, une fois de plus, au Conseil de sécurité ce matin. Juge Meron souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Le juge Meron (*parle en anglais*) : Non, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.